

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

## GENDARMERIE NATIONALE



PROGRAMME 152

---

**GENDARMERIE NATIONALE**

MINISTRE CONCERNÉ : GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Dans un contexte de crises multiples (sociale, sanitaire, environnementale) et de menaces croissantes liées au terrorisme, aux migrations irrégulières ou à la cybercriminalité, dans une société de plus en plus fragmentée marquée par une violence quotidienne grandissante où une exigence forte de proximité, de transparence et d'efficacité des forces de sécurité est exprimée par les Français, la gendarmerie nationale répond présent par une stratégie baptisée Gend 2024 donnant la priorité au contact avec la population, à l'humain, au numérique et à la transformation.

Initiée en 2020, cette stratégie à cinq ans se résume en un axiome définissant l'esprit, les ambitions et les moyens mis en œuvre : « *pour la population, par le gendarme* ».

Année pivot où déjà 81 projets structurants sont en cours, dont 31 déjà déployés, 2022 connaîtra une nouvelle phase de cette ambition articulée autour de quatre piliers : mieux protéger en construisant une offre de protection sur mesure répondant aux attentes de la population et au contexte d'engagement, mieux progresser ensemble et en confiance en plaçant le gendarme au centre de la conduite du changement, mieux accompagner et équiper via une expansion technologique pour construire le futur dès à présent, mieux fonctionner en allégeant la contrainte.

La gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 a mis au premier rang les populations vulnérables à l'instar des seniors et des femmes victimes de violences. Elle a confirmé l'utilité d'un tel effort pour accroître encore davantage la proximité et la performance de la gendarmerie nationale en métropole mais aussi en outre-mer où les enjeux opérationnels actuels et à venir sont cruciaux.

### **Une offre de sécurité sur mesure pour mieux protéger la population**

- **Sécurité du quotidien : fournir une offre de sécurité concertée et adaptée aux attentes de chacun et aux spécificités de chaque territoire**

En charge de la sécurité sur 96 % du territoire et pour 52 % de la population, la gendarmerie nationale est ancrée dans la singularité des territoires et doit faire face à une large diversité de réalités socio-économiques et opérationnelles. Elle doit par là même répondre à une forte croissance démographique qui concerne aux deux tiers sa zone de compétence.

Dès lors, la fonction « contact » se situe au cœur de la montée en puissance de l'institution. Conformément à l'esprit du plan 10 000, 1 480 ETP ont été créés en direction des missions de proximité de la gendarmerie depuis le début du quinquennat. De même, le schéma d'emplois positif (+ 185 ETP) en 2022 bénéficiera en priorité aux brigades territoriales, pour leur permettre d'assurer une présence sur le terrain visible et rassurante.

En complément des créations d'emplois, la gendarmerie poursuit la montée en puissance de sa réserve opérationnelle dans l'optique d'apporter un soutien substantiel aux missions de proximité et d'appui avec un objectif cible de 50 000 réservistes à l'horizon des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Renforcer la fonction « contact » c'est aussi œuvrer au profit du sentiment d'appartenance à la Nation, notamment en direction des jeunes. En ce sens, le plan 10 000 jeunes offre des stages au sein du ministère de l'Intérieur pour les moins de 26 ans, en axant le recrutement vers les quartiers de reconquête républicaine. Ces zones sont au cœur de la stratégie de la gendarmerie. Le dispositif *Gend Truck* sera notamment lancé en 2022 pour renforcer les actions de prévention et de contact au cœur de ces territoires en difficulté.

Pour fournir une offre de sécurité adaptée et optimiser son empreinte au sol, la gendarmerie nationale poursuit le déploiement du dispositif de gestion des événements (DGE) et d'un outil d'analyse décisionnelle qui apportent une aide

au commandement en faveur d'une réponse opérationnelle plus efficace au regard des réalités de la délinquance constatée.

Construire une offre de protection efficace se traduit également par la prise en compte de la redevabilité de l'action des forces auprès des citoyens et usagers du service public. L'outil *Vox Usager*, mis en place par la brigade numérique en 2019, a permis d'obtenir le retour d'expérience de nombreux usagers (85 % d'entre eux ont ainsi fait part de leur satisfaction dans le service rendu par les gendarmes de terrain). De même, le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS), recueillant l'attente des élus concernant l'action des unités, a amélioré la réponse opérationnelle des brigades. Le renforcement du lien avec les acteurs locaux s'est aussi matérialisé par la création de dispositifs d'accompagnement et de formation, à l'instar des formations M.A.I.R.E.S destinées à la gestion des incivilités par les élus (4h de formation à la déconfliction et de mise en situation), ou du déploiement de 243 référents sûreté afin d'apporter un appui précieux à la protection et à la sécurité économique des entreprises. Les contrats de sécurité intégrée entre l'État et les collectivités locales incarnent cet appui protéiforme apporté dans l'amélioration de la sécurité quotidienne : 1 362 diagnostics et 186 audits de sûreté, 1 039 diagnostics de vidéo-protection ont grâce à cela été effectués en 2020. De surcroît, le programme « Petites villes de demain » apporte tout spécialement aux petites communes les moyens, les outils et les partenaires nécessaires à la définition d'un projet de revitalisation personnalisé.

L'action en faveur de l'amélioration de la sécurité du quotidien se concrétise aussi par l'émergence d'une offre de protection sur mesure à destination des citoyens, en particulier des plus vulnérables. Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, la gendarmerie s'est engagée dans la protection du milieu médical à travers le programme HY-GIE (assurant la prévention, la sécurité des mobilités, la dissuasion, l'investigation et la protection des victimes de 3 863 établissements de santé depuis mars 2020). Face à l'augmentation des violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales, elle a conçu de nouveaux dispositifs d'accompagnement des victimes à l'instar des Maisons de protection des familles (guichet unique avec du personnel habilité à la prise en charge de ce type de violences), des réformes dans les formations initiale et continue des cadres ou la mise en œuvre d'un indicateur de performance relatif au nombre de femmes victimes de violences.

- **Sécurité des mobilités : densifier l'offre et les partenariats de la gendarmerie pour améliorer l'offre de protection des flux et des transports en commun.**

Pour répondre à la permanence d'une menace terroriste élevée, à l'accroissement des flux et l'insécurité routière induite ou la criminalité associée, la gendarmerie fait de la sécurité des mobilités une priorité stratégique depuis 2018. Elle s'est concrétisée par la création du Centre National de Sécurité des Mobilités (CNSM), assurant le suivi quotidien d'une quinzaine de convois et plus de 400 missions par mois.

Son action est complétée par le travail de structures zonales du CNSM assurant le lien avec les acteurs locaux ainsi que par la création de groupes locaux de contrôle des flux qui agissent en particulier contre le trafic de stupéfiants. Encore au stade d'expérimentation, les tests de ces groupes effectués dans le Grand Est ou en Haute-Savoie ont été concluants et seront reconduits en 2022.

Cette offre globale se décline enfin au plus près des populations pour assurer la sécurité des voyageurs dans les transports publics en luttant notamment contre les harcèlements du quotidien en partenariat avec les acteurs locaux.

- **Gestion de crise : disposer d'une organisation résiliente apte à apporter une réponse opérationnelle adaptée à chaque type de crise.**

L'anticipation, la montée en puissance et l'interopérabilité, caractéristiques du statut de force armée de la gendarmerie, sont les conditions de la garantie d'une offre de sécurité intérieure continue sur l'ensemble du territoire national.

Pour ce faire, la gendarmerie doit être en capacité d'organiser, planifier et conduire la réponse apportée à tout type de crise qui affecte le territoire national. Elle entame en 2021 une manœuvre de professionnalisation du niveau stratégique et de consolidation du niveau opératif, notamment par la mise en place d'un Centre national des opérations (CNO) complété d'unités « miroir » zonales (les Centres zonaux des opérations - CZO). Ces unités sont structurées en bureaux qui reprennent les fonctions d'état-major telles que définies par la nomenclature de l'OTAN (J1 à J9) afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux d'une mission.

Pour anticiper les mutations de son environnement autant que les progrès technologiques, elle renforce également sa démarche capacitaire. Le pôle stratégique capacitaire, composé d'un groupe d'officiers de cohérence opérationnelle à

la DGGN, poursuit une réflexion globale sur les grands besoins capacitaires (sécurité et ordre public, investigation, cyber, commandement) selon des thématiques transverses (optimiser l'offre de sécurité du quotidien pour la population, gérer les crises et interventions majeures, s'adapter aux nouveaux contextes et nouvelles menaces, équiper et entraîner sur mesure le gendarme au meilleur coût). Dans le cadre des mutualisations interservices et des économies de moyens, le pôle stratégique capacitaire s'attache également à porter des convergences nouvelles envisageables entre les FSI.

Dans le domaine de l'intervention, il a été décidé de constituer, dans chaque zone de défense, une ressource appelée Dispositif d'intervention augmenté de la gendarmerie (DIAG) capable d'intervenir dans un délai de deux heures en tout point du territoire, le cas échéant sous blindage et avec appui hélicoptère. En parallèle, grâce au GIGN 3.0, créé le 1<sup>er</sup> août 2021, le GIGN central de Satory englobe les 14 antennes GIGN métropolitaines et ultra-marines pour créer une structure unique et plus réactive de 1 000 ETP.

L'amélioration du dispositif de gestion de crise passe enfin par la montée en puissance du niveau tactique à travers notamment la densification des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG ; 3 000 gendarmes adjoints volontaires seront remplacés par 3 000 sous-officiers de gendarmerie à raison de 1 000 par an) et l'utilisation des nouveaux moyens technologiques. Ces derniers facilitent la remontée d'information *via*, entre autres, un système de cartographie de crise (capable de cartographier 200 km<sup>2</sup> en moins de 4h) ou l'outil de géolocalisation GOPSERV permettant d'afficher en temps réel la localisation de 9 000 véhicules de la gendarmerie sur chaque tablette NEOGEND et dans chaque CORG. Ils renforcent ainsi l'efficacité de la manœuvre opérationnelle en temps de crise. La modernisation des outils permet en outre de lutter contre les nouveaux usages *via* le développement, notamment, de la lutte anti-drone (plus de 2 000 ETP formés pour mettre en œuvre les matériels déployés dans les régions et unités spécialisées).

La situation sécuritaire tendue en outre-mer, avec des territoires essentiellement en zone gendarmerie, en particulier à Mayotte, en Guyane (expansion de la criminalité, croissance démographique) et en Nouvelle-Calédonie (dans le contexte du nouveau référendum sur l'indépendance du territoire), souligne la nécessaire transformation de la gendarmerie et le renforcement de ses capacités.

- **Nouvelles frontières de la délinquance : adapter le dispositif opérationnel en anticipant les préoccupations et les évolutions de la société.**

L'espace cyber constitue un nouvel enjeu stratégique pour la sécurité intérieure. La menace terroriste islamiste reste à un niveau élevé et le cyber djihad est une des armes principales des organisations terroristes internationales pour diffuser leur propagande et effectuer des recrutements. Les actions terroristes inspirent directement des faits de provocation et d'apologie du terrorisme sur internet et les réseaux sociaux. Par ailleurs, la criminalité organisée s'y développe conjointement à une délinquance protéiforme et foisonnante. Pour lutter contre la cybercriminalité, la gendarmerie s'engage tout d'abord dans la sensibilisation des usagers aux dangers d'internet. Elle a déjà lancé le « *permis internet* » (une campagne de prévention dispensée à plus de 190 000 élèves en 2019 et qui se poursuivra en 2022). D'autre part, le dispositif de lutte contre la cybercriminalité se densifie et monte en puissance. Le programme *Cybergend* regroupe ainsi 5400 enquêteurs ayant pour objectif de garantir une réponse rapide et adaptée des signalements ou plaintes liées à des faits de cyber menaces, afin d'assurer la pleine appréhension de ces faits et une réponse adaptée. Animée au niveau national par les experts du *centre de lutte contre les criminalités numériques* (C3N) et du département informatique et électronique de l'IRCGN, cette organisation a aussi été renforcée par la création dans chaque groupement de *sections opérationnelles de lutte contre les cybermenaces* (SOLC). Monté en puissance à hauteur de 7 000 cyber-gendarmes en 2022, ce réseau s'est structuré dès 2021 autour d'un commandement nommé *COMCYBERGEND*. D'autre part, la formation cyber des gendarmes a été renforcée (module cyber dans la formation initiale des élèves gendarmes et e-learning accessible à tous les enquêteurs sur l'intranet de la gendarmerie nationale).

À l'instar de la cybercriminalité, la délinquance environnementale et l'éco-criminalité forment de nouvelles frontières de la délinquance, en voie de développement. Pour répondre à cette menace, l'Office central de Lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), rattaché à la gendarmerie, a été renforcé en 2020 de 13 antennes territoriales, conduisant en permanence environ 100 enquêtes dont 55 % concernent le domaine de la santé et 45 % la protection de l'environnement.

Sujet important de préoccupation des citoyens, la lutte contre toutes les formes de discriminations et les discours de haine constitue par là même une nouvelle frontière de la délinquance en direction de laquelle la gendarmerie adapte et renforce son dispositif. En ce sens, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre (OCLCHGCG) amène une expertise dans la lutte contre les crimes internationaux les plus graves, les formes de criminalité qui leur sont liées ou dans la lutte contre la haine et l'intolérance à l'égard des membres de certains groupes. Il a été renforcé de 10 ETP supplémentaires et s'est aussi doté d'une cellule appelée ASTREE, dédiée à la coordination des investigations ouvertes à la suite des crimes et délits commis en raison de la prétendue race, origine, nationalité, religion, orientation sexuelle ou identité de genre de la victime.

### **Une transformation de la gestion des ressources humaines pour mieux progresser ensemble et en confiance**

Le pilier RH de la stratégie « *GEND 20.24* » vise à préparer la Gendarmerie nationale (100 000 personnels d'active et 50 000 réservistes à terme) aux enjeux de l'avenir en créant, par l'innovation et la simplification, les conditions d'une gestion véritablement individualisée des parcours de carrière, de vie et des compétences, ainsi qu'une meilleure prise en compte des aspirations personnelles. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie interministérielle des ressources humaines de l'État visant à renforcer la qualité de la gestion humaine.

En matière de recrutement, la modernisation de l'architecture numérique du dispositif de recrutement (compte candidat, centre d'information et de recrutement numérique, dématérialisation des processus) doit permettre de mieux capter l'attention des nouvelles générations. La mise place d'un « opérateur du recrutement et de la formation » (ORF) permettra à l'avenir à la gendarmerie de disposer sur un seul et même lieu d'un outil intégrant les fonctions de conception et de mise en œuvre des politiques de recrutement et formation.

La digitalisation des processus RH au sein d'Agorh@, système d'information des ressources humaines de la gendarmerie (SIRH), doit permettre des gains de temps, de fiabilité et de sécurité importants et des économies liées à l'abandon du papier.

En développant le pilier « formation » de son SIRH et en investissant dans les outils d'intelligence artificielle permettant d'analyser et de traiter les données utiles à un parcours de formation personnalisé, la gendarmerie replace les « compétences » au cœur de sa politique de formation. Elle poursuit par là-même l'ambition de tirer toutes les opportunités offertes par les outils numériques via l'élévation du niveau de compétences et de la culture numérique des gendarmes (évaluation de l'appétence au numérique des candidats sous-officiers de gendarmerie par l'épreuve PASSNUM, création d'e-compagnies).

La transformation des ressources humaines vise aussi à faire de chaque gendarme un acteur de son parcours de carrière. Aussi la gendarmerie a-t-elle opté pour la construction de parcours individualisés offrant de multiples possibilités en phase avec les choix de vie du personnel. Elle a mis en place des « Chatbots » dédiés au traitement des questions de ressources humaines et élabore de nouveaux outils numériques (ASTREE, P@RCOURS, Vi@PO et OP@M – optimisateur du plan annuel de mutation) qui simplifie le travail des gestionnaires et facilite l'accès du personnel à l'information.

La gendarmerie cherche en permanence à s'adapter aux évolutions de la société. Dès lors, parmi les nouveaux défis à relever par la transformation, il s'agira de répondre aux attentes grandissantes de la part du personnel en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux et d'accompagnement social au quotidien. Elle s'est ainsi engagée dans l'identification des situations professionnelles fragilisantes et la mise en œuvre de mesures préventives pour supprimer ou réduire leur exposition et leurs impacts potentiels sur la santé des personnes (création d'un espace numérique dédié à la prévention des risques psychosociaux).

L'optimisation de la ressource constitue un autre défi de la transformation RH. La création de postes de *Majors à responsabilités supérieures* comblera les postes de commandement d'unités durablement vacants tout en valorisant les parcours de sous-officiers. Une bourse nationale aux emplois pour les sous-officiers sera également disponible en septembre 2021 afin de pourvoir des postes d'encadrement durablement vacants dans des unités de gendarmerie en déficit d'attractivité. Une meilleure définition des postes tenus par les corps militaires de soutien assurera quant à elle un recentrage de leur activité sur le soutien opérationnel des unités.

## Un engagement résolu pour l'innovation et l'expansion technologique afin de mieux équiper les unités et mieux accompagner le futur dès à présent

Mieux accompagner le futur dès à présent signifie aussi s'engager résolument dans l'innovation, en libérant les énergies créatrices, collectives et individuelles qui font la richesse de la gendarmerie. Aussi promeut-elle la culture scientifique en recrutant par la voie externe 40 % d'officiers scientifiques en 2022, notamment via la création d'un master 2 « passerelle » orienté vers des profils scientifiques. Il s'agit par là même de façonner un véritable écosystème de l'innovation par le développement de la politique des brevets, par l'accroissement des partenariats avec l'industrie et le monde académique et de la recherche ainsi que par le développement des échanges au sein de l'institution (à l'instar des rencontres AGIR organisées à la station F en novembre 2021 ou du projet Gend Fab Lab de prototypage rapide par impression 3D à destination des unités – une communauté de 300 « makers » et 40 machines à ce jour). Les *Ateliers de la performance* ont permis d'identifier et valoriser des innovations du terrain, le réseau interne *Resogend* accessible aux 130 000 gendarmes d'active et de réserve rassemble des membres intéressés par un même sujet et facilite le travail collaboratif pour améliorer l'action des unités de terrain.

Pour que l'innovation technologique soit véritablement utile aux actions conduites sur le terrain, il est indispensable qu'elle génère des gains de temps à réinvestir dans des missions à forte valeur ajoutée pour la sécurité des Français. La mise en place d'un collège d'experts au sein du conseil scientifique et d'un observatoire national des sciences et des technologies de la sécurité (ONSTS), composé de plus de 100 docteurs et 300 ingénieurs, poursuit la mission de déployer et catalyser un plan stratégique structuré autour de sept axes : le numérique, le big data, le cyber, l'intelligence artificielle, la robotique, l'humain augmenté et l'identification humaine. L'utilisation des outils numériques œuvre à la réduction du temps consacré aux tâches procédurières, particulièrement chronophages. Cette volonté est incarnée par l'élargissement du dispositif numérique national NEO (117 000 terminaux déployés dont 67 000 en gendarmerie à ce jour ; le nouveau marché notifié en 2020 prévoit quant à lui le renouvellement des terminaux et leur extension à 100 000 smartphones (un terminal par gendarme)) et par la solution *Ubiquity*, poste de travail en mobilité et sécurisé, offrant à chaque gendarme du terrain un accès à toutes les applications métiers hors de la brigade. Près de 20 000 postes Ubiquity seront déployés d'ici la fin du second semestre 2022. De même, la production d'une procédure pénale numérique en déploiement depuis décembre 2020 (28 départements concernés et 44 tribunaux judiciaires à ce jour) assure des échanges et une transmission dématérialisée des documents durant la phase juridictionnelle entre la gendarmerie et les magistrats.

## Un allègement des contraintes pour mieux fonctionner et améliorer la performance des gendarmes

Grâce aux crédits budgétaires ouverts pour répondre aux besoins exprimés par la gendarmerie lors du Beauvau de la Sécurité (202,1 M€ de crédits de paiement hors personnel), le programme 152 poursuivra la mise à niveau et le renforcement de ses équipements et actifs. Des investissements importants seront ainsi consacrés aux moyens mobiles du quotidien (véhicules légers), au plan de renouvellement des capacités pivot du ministère (véhicules blindés et de maintien de l'ordre), ainsi qu'à la préparation de la sécurisation des grands événements à venir (JO 2024), à l'amélioration des conditions de travail du personnel (bureautique du futur) et des capacités numériques et cyber.

Au-delà de la remise à niveau et de la rénovation énergétique des infrastructures immobilières entamées depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes et de leurs familles, l'année 2022 sera marquée par le lancement de grands projets domaniaux qui consolideront la présence de la gendarmerie au cœur des territoires et renforceront les outils de formation mis à la disposition des futures recrues.

La recherche de financements extérieurs doit en outre permettre d'appuyer ces transformations pour améliorer la performance de l'ensemble de l'institution. La création d'un service dédié à la captation de fonds hors programme 152 sur des projets innovants poursuit cet objectif.

Au-delà des moyens, des transformations organisationnelles de la gendarmerie à différents niveaux ont permis d'alléger les contraintes et d'améliorer le fonctionnement des unités de terrain. Tout d'abord la réforme de l'organisation territoriale de la gendarmerie, en l'adaptant aux transformations de la carte administrative (réduction du nombre de régions), resserre le lien entre la gendarmerie et les différents services déconcentrés de l'État. La constitution d'une véritable communauté de la transformation, avec la création au sein de la DGGN en 2021 d'un service de la transformation, accompagne et valorise la dynamique de transformation organisationnelle et numérique

de la gendarmerie. L'intelligence artificielle est ainsi mise en œuvre pour déployer une application métier visant à aider les commandants d'unité élémentaire dans la planification opérationnelle de leur service (Assistant P4S).

La crise de la Covid-19 a également démontré la nécessité de modifier les méthodes de travail afin d'accroître la résilience de l'Arme pour mieux fonctionner. Le travail à distance « hors temps de crise » continuera d'être développé lorsqu'il est possible et efficient. Des réflexions sont en cours pour évaluer la possibilité d'étendre le travail à distance jusqu'au niveau des échelons déconcentrés de commandement. Afin d'accompagner le personnel dans ce changement, une boîte à outils ainsi que deux modules de formation à distance ont déjà été mis en place, comprenant un plan d'action pour un travail à distance épanouissant.

\*\*\*

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité</b>
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance</b>
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur le coeur de métier
INDICATEUR 2.5	Nombre d'heures de patrouille de voie publique
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Optimiser l'emploi des forces mobiles</b>
INDICATEUR 3.1	Engagement des forces mobiles
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière</b>
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone Gendarmerie
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure</b>
INDICATEUR 5.1	Taux de satisfaction des usagers
INDICATEUR 5.2	Efficacité de la brigade numérique



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

Ce premier objectif vise à mesurer l'action de la gendarmerie pour empêcher la réalisation d'infractions ciblées et accroître le sentiment de sécurité au sein de la population. La lutte contre la délinquance suppose avant tout de prévenir les crimes et délits avant d'avoir à les réprimer lorsqu'ils sont commis. Une analyse par type d'infraction permet d'évaluer l'efficacité de la prévention pour ensuite adapter plus efficacement la réponse opérationnelle. À cet effet, les forces de sécurité ont choisi de suivre deux agrégats qui contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens (AAB).

Il convient de distinguer au sein des AVIP les violences physiques crapuleuses (VPC) des autres types de violences aux personnes, qui, ne donnant pas toujours lieu à plainte, nécessitent d'être mieux identifiées et évaluées (violences intrafamiliales et violences sexuelles).

Pour les AAB, il s'agit encore de porter un effort significatif pour renforcer la lutte contre les cambriolages dont la crainte demeure un sujet de préoccupation pour la population.

Dans cette perspective, deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

**L'indicateur 1.1** « Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie » mesure le nombre de victimes en matière d'AVIP. Cet indicateur concerne les VPC (tels les vols à main armée), les violences physiques non crapuleuses (telles les violences au sein de la sphère familiale), et les violences sexuelles. Il permet d'évaluer l'action de la gendarmerie en matière d'accueil et de prise en compte des victimes et l'ampleur du phénomène rapporté à la population résidant en zone gendarmerie, mais aussi de mesurer les résultats obtenus dans la lutte contre toutes les formes de violences affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale.

Un nouvel indicateur genré "nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles" permet, en particulier, de mesurer et de suivre l'évolution des violences commises au sein de la sphère familiale. Ce nouvel indicateur s'inscrit dans la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes.

**L'indicateur 1.2** « Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie » mesure le niveau de délinquance en matière d'AAB enregistrées par la gendarmerie. Cet agrégat concerne tous les faits de vols avec ou sans violences (tels les cambriolages, les vols simples, les vols liés à l'automobile), ainsi que les destructions et dégradations. Il permet de mesurer l'action de la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance d'appropriation. L'indicateur 1.2 détaille notamment le niveau des cambriolages de résidences (principales et secondaires) et en présente le taux pour 1 000 logements en zone gendarmerie.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	12 524	10 698	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	0,37	0,31	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	150 845	166 591	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	4,41	4,86	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	85 312	96 677	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

### Précisions méthodologiques

#### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

#### Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26)

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) \* 1000

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Sous-indicateur 1.14 = ((nombre total annuel de faits constatés par la gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) \* 1000

#### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses, la gendarmerie nationale :

- développe sa stratégie de proximité permettant à chaque gendarme de connaître son territoire et la population pour favoriser la « coproduction de sécurité » ;
- développe les actions de sensibilisation et d'information des personnes ou des professions les plus exposées (prévention situationnelle) et appuie les collectivités territoriales dans le déploiement de la vidéoprotection. En 2022, le plan tranquillité seniors sera poursuivi à l'instar de l'année 2021;
- concentre ses services externes sur les lieux et périodes sensibles pour une action dissuasive, notamment dans les lieux de vie quotidienne (dispositif estival de protection des populations (DEPP), dispositif hivernal de protection des populations (DHPP), protections des lieux de cultes, dispositifs de protection des commerces en fin d'année, (Opération Tranquillité Entreprises et Commerces – OTEC), dispositif de sanctuarisation globale de l'espace scolaire (SAGES), dispositif global de protection des élections (DGPE)...)
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés (mais toujours sous main de justice) et la mise à exécution rapide des extraits de jugement.

La mesure de l'évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles rend compte des résultats des actions de vigilance visant à favoriser la dénonciation de ces faits et la prise en charge des victimes par :

- la formation initiale et continue des militaires intervenant au profit des victimes de violences intra-familiales et l'évaluation du danger auquel la victime est confrontée ;
- la mise en place de la brigade numérique en février 2018, notamment du portail de « Signalement des Violences Sexuelles et Sexistes » qui participe à la lutte dans ce domaine. Une réflexion est en cours pour enrichir cet outil et créer une nouvelle Plateforme Nationale d'Accompagnement des Victimes (PNAV) ;
- l'amélioration de l'information et de l'accueil du public favorisée, pour les personnes les plus vulnérables, par l'action des Maisons de Protection des Familles (72 MPF existantes ; 2 en cours de création; objectif à terme d'une MPF par

GGD/COMGEND) ainsi que par le réseau des 2 300 correspondants territoriaux prévention de la délinquance (CTP) exerçant la fonction de « référent aînés-violences intrafamiliales » au sein de chaque unité élémentaire ;

- la facilitation des dispositifs d'aide aux victimes comme le déploiement des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) (216 présents en métropole et en outre-mer) favorisant la prise en charge des situations sous l'angle social et les partenariats avec les associations de prise en charge des victimes ;
- la poursuite des actions partenariales notamment à travers les instances locales de coproduction de sécurité et de prévention (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD ou CISPD) ;
- le travail étroit avec les plateformes de signalement dédiées aux femmes victimes de violences (39 19) et aux mineurs en danger (SNATED-119) visant à faciliter l'intervention de la gendarmerie lorsque les situations signalées en nécessitent une,
- la démarche de réponse systématique pour chaque violence intra-familiale (VIF) déclarée.

## INDICATEUR

### 1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	681 665	551 084	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	101 374	78 159	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	5,98	4,61	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

A la suite de modification du périmètre dans le PAP 2020, seuls les cambriolages de résidence sont suivis par la GN.

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)

Sous-indicateur 1.23 = ((nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28))/nombre de logements en zone gendarmerie [dernier recensement INSEE]) \* 1000

##### Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les AAB et particulièrement les cambriolages, la gendarmerie nationale :

- développe les contrats opérationnels de protection dans le cadre de la police de sécurité du quotidien en lien avec les élus locaux ;
- mobilise l'ensemble de sa chaîne de prévention de la délinquance dans une logique de proximité, des échelons de commandement territoriaux aux militaires des unités élémentaires ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées ;
- développe les diagnostics de vulnérabilité (référent sûreté au niveau départemental) et les consultations de sûreté (correspondants sûreté dans les unités élémentaires) auprès des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;

- développe les bonnes pratiques associant le citoyen à la prévention des AAB (accompagnement des dispositifs de « participation citoyenne », développement d'applications smartphone, réunions publiques...);
- développe les partenariats opérationnels de coproduction de sécurité avec les polices municipales ;
- réactualise en permanence l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités, et concentre ainsi les services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité ciblée (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la flagrance) ;
- engage prioritairement les renforts (réservistes ou forces mobiles) dans les zones fortement impactées par la délinquance d'appropriation comme les zones touristiques en période estivale ;
- décloisonne l'emploi des unités de sécurité routière pour améliorer le contrôle des espaces et des flux stratégiques ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « Traitement des antécédents judiciaires (TAJ) ») ;
- favorise la police technique et scientifique ;
- renforce l'emploi des unités de recherches et des unités d'observation-surveillance dans la lutte contre la délinquance de masse ;
- pérennise les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés. Par exemple, des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages (GELAC) seront pérennisés dans les groupements les plus touchés et des groupes d'enquête ou cellules nationales d'enquête sont mises en place sur les dossiers sériels impliquant des groupes criminels organisés;
- constitue au sein des groupements de gendarmerie départementale des cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) dont la vocation est d'épauler les compagnies de gendarmerie départementale dans l'identification des auteurs de séries de méfaits, en temps réel ou sur un délai court ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés et la mise à exécution rapide des extraits de jugement ;
- assurera au niveau européen le pilotage de la première phase 2022-2023 de la priorité atteintes aux biens du cycle EMPACT 2022-2025;
- pilote une mission de coordination nationale visant à mettre en place une stratégie globale de sécurité des mobilités, quels que soient les milieux (terrestre, maritime, fluvial, aérien), en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels, opérateurs et autorités organisatrices de transports.

## OBJECTIF

### 2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Ce deuxième objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités en permettant au gendarme de travailler plus efficacement sur son cœur de métier afin:

- de dégager des marges de manœuvre pour recentrer l'action des unités sur les missions prioritaires ;
- de maintenir une présence forte sur le terrain, en cultivant la proximité avec la population ;
- de répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des usagers, notamment la nuit ;
- de cibler les efforts sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties ;
- de renforcer l'impact de la réponse judiciaire sur le plan patrimonial.

Dans cette perspective, **six indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

**L'indicateur 2.1** « Taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation annuels des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violences et de cambriolages de résidences (principales et secondaires). Directement lié au volume d'auteurs présumés et interpellés, il conditionne en partie la réponse pénale. L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité de la gendarmerie en matière de police judiciaire pour des infractions particulièrement sensibles ou traumatisantes.

**L'indicateur 2.2** « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites » mesure l'action réalisée par la gendarmerie en matière de démantèlement d'activités illégales, tels que le trafic de produits stupéfiants ou l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers d'étrangers. Le haut niveau de porosité avec d'autres types de

délinquance (appropriation, violences aux personnes, exploitation des victimes de la misère humaine mais aussi terrorisme et radicalisation) appelle un traitement et une réponse judiciaires forts, où la saisie des avoirs criminels est un levier puissant, massivement mis en œuvre. Mesurées dans cet indicateur, ces saisies donnent notamment lieu à des retours aux unités, soit par affectations de biens mobiliers, soit par attributions financières de la part de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ou du fonds de concours drogue.

**L'indicateur 2.3** « Généralisation de la police technique et scientifique » mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) a été réalisé, le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), et le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). L'évaluation des opérations de criminalistique est essentielle dans la mesure où elles concourent à la résolution des affaires judiciaires.

**L'indicateur 2.4** « Recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le poids des missions périphériques imposées aux unités de gendarmerie. Il s'agit de limiter le nombre des missions qui ne concernent pas directement la sécurité des personnes et des biens et qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, en veillant notamment au respect des conditions d'emploi des unités. Son suivi vise à identifier les marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

**L'indicateur 2.5** « Nombre d'heures de patrouille de voie publique » remplace l'indicateur « taux d'engagement des effectifs sur le terrain ». La modification de l'indicateur de l'indicateur 2.5 a vocation à représenter de façon plus lisible le nombre d'heures consacrées par les gendarmes pour assurer la sécurité quotidienne des citoyens sur le territoire national. Il mesure l'engagement des unités opérationnelles sur le terrain. Il rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à être présente partout sur la voie publique, aussi bien dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles, qu'auprès de personnes isolées dans les zones plus rurales. Cette action permet d'assurer une prévention de proximité appréciée par la population. Elle a des effets préventifs et dissuasifs sur le terrain.

**L'indicateur 2.6** « Délai moyen d'intervention » mesure le délai moyen d'intervention des patrouilles de gendarmerie après un engagement par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) ou le planton de l'unité élémentaire. Il témoigne de la qualité du service rendu aux usagers et révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle de la gendarmerie, ainsi que la pertinence de son maillage territorial sur une zone très étendue.

## INDICATEUR

### 2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	26,14	29,42	>26	>26	>26	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	12,05	13,13	>15	En hausse	>15	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	88,11	81,4	>80	>80	>80	>80

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse les taux d'élucidation, la gendarmerie nationale :

- fiabilise les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité. La formation continue des officiers de police judiciaire sera ainsi poursuivie au centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) installé à Rosny-sous-Bois ;
- systématise l'engagement des moyens de la criminalistique ;
- optimise la recherche, la collecte et l'exploitation du renseignement criminel en s'appuyant sur une chaîne intégrée adossée à l'ensemble des échelons de la gendarmerie départementale et des gendarmeries spécialisées ;
- utilise les synergies offertes par la coopération policière et judiciaire internationale ;
- créé les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés.

## INDICATEUR

### 2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	8 645	7 900	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	346	408	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	255 808 092	240 396 009	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN),  
Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

La baisse du nombre de personnes mises en cause pour trafic et revente de produits stupéfiants et donc des avoirs criminels s'explique par l'impact de la crise sanitaire. En effet, les confinements successifs et les restrictions de circulation ainsi que la multiplication des contrôles de flux des forces de gendarmerie ont entravé la capacité de déplacements de ce type d'auteurs et modifié leur mode opératoire. De surcroît, ce même renforcement des contrôles de flux sur le territoire et aux frontières, mis en place au cours de la crise sanitaire, a permis d'agir simultanément sur la lutte contre l'immigration irrégulière.

Afin d'améliorer la lutte contre les filières, la gendarmerie nationale :

- renforce les dispositifs de contrôle de flux et des frontières sur l'ensemble du territoire ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « TAJ ») ;
- mobilise les groupes interministériels de recherches (GIR) et les unités de recherches ;
- concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR) et les zones de sécurité prioritaires (ZSP) s'agissant des trafics et reventes de produits stupéfiants et en outre-mer s'agissant de l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers ;
- détecte et démantèle, par le biais de l'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), les filières des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail ;
- démantèle les filières liées aux groupes criminels organisés itinérants spécialisés dans les atteintes aux biens, périmètre d'action de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI).
- favorise la formation des enquêteurs et la mise en place de structures adaptées dans les départements les plus concernés par des filières d'immigration clandestine ;
- systématise les procédures de saisie des avoirs criminels pour priver les filières de leurs ressources ;
- assurera au niveau européen le co-pilotage de la priorité criminalité environnementale du cycle EMPACT 2022-2025

Afin de renforcer la lutte contre l'économie souterraine et les profits illicites, la gendarmerie nationale :

- systématise dans les enquêtes le dépistage et l'identification des biens illégalement acquis par les délinquants ;
- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « avoirs criminels » chargée de l'animation et de la coordination dans leur captation. Elle procure aux enquêteurs un appui technique et de proximité permettant ainsi de maintenir à un haut niveau la valeur et le volume des avoirs criminels identifiés en vue de leurs saisie et confiscation.
- face à la montée de la cyber-criminalité, consolide sa réponse à travers son dispositif Cybergend, piloté par le pôle national de lutte contre les cybermenaces, fort de 265 enquêteurs en nouvelles technologies (NTECH), de 5 400 correspondants en nouvelles technologies (CNTECH) et des unités spécialisées.

Afin de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière, la gendarmerie nationale :

- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « immigration irrégulière », renouvelée par un nouveau schéma de formation spécifique et intégré, favorisant la formation des personnels (enquêteurs « immigration irrégulière ») par une mise en œuvre décentralisée (formateur relais « immigration irrégulière »). Ces enquêteurs spécialisés bénéficient d'un appui juridique et technique permanent de la part de la DGGN. Au 15 juin 2021, ce sont 24 militaires de la gendarmerie nationale, représentant 20 formations administratives, qui ont été qualifiés formateur relais « immigration irrégulière ».

## INDICATEUR

### 2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	94,15	92,68	>95	>95	>95	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	78,65	75,62	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	79,08	74,46	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

#### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020, des réalités opérationnelles et de la crise sanitaire.

Afin d'orienter à la hausse le taux de couverture des cambriolages et les taux de signalisation papillaire ou biologique, la gendarmerie nationale :

- s'assure de l'optimisation des chaînes logistiques :

- de déploiement du FAED V2 - *dotation des unités élémentaires de terminaux de signalisation* ;
- d'approvisionnement en kits de signalisation génétique et de prélèvements.

- renforce l'animation territoriale de la police technique et scientifique :

- par les Techniciens en Identification Criminelle (TIC) des Cellules d'Identification Criminelle (CIC) des groupements de gendarmerie départementale ;
- sous le contrôle des Officiers Adjointes chargés de la Police Judiciaire zonaux et départementaux (OAPJ) ;
- sous l'autorité hiérarchique de la Sous-Direction de la Police judiciaire de la gendarmerie nationale (SDPJ) et fonctionnelle du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) ;
- grâce à des mallettes pédagogiques – à destination notamment des Techniciens en Identification Criminelle de Proximité (TICP) – et des outils d'aide au pilotage décentralisé – *tableaux de bord, cartographies, applications informatiques dédiées*.

- développe l'emploi décentralisé de la technologie d'ADN rapide, sur les plateaux techniques départementaux des CIC, en disposant d'experts (TIC) labellisés par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

- étudie la possibilité de simplifier la technique du prélèvement buccal actuellement employée en vue d'une signalisation génétique par tout agent préleveur, tout en optimisant tant la qualité de l'échantillon que le résultat de son analyse au laboratoire.

## INDICATEUR

### 2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	3,00	2,6	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité totale.

#### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)



## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020, des réalités opérationnelles et de la crise sanitaire.

Afin d'orienter à la baisse le taux des missions périphériques, la gendarmerie nationale poursuit son effort de transformation et de modernisation à travers la démarche GEND 20.24 afin de recentrer le travail du gendarme sur le service public de sécurité. Il se traduit concrètement par des séries de mesures qui visent notamment à :

- récupérer une plus grande liberté de manœuvre afin de renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité ;
- alléger le fonctionnement.

Il s'agit à la fois de mesures internes à l'institution mais aussi de mesures externes qui nécessitent un travail conjoint avec d'autres partenaires.

L'année 2022 permettra d'approfondir la démarche, notamment au niveau de l'administration centrale, et de poursuivre la mise en œuvre de mesures déjà décidées. La « hotline » reste disponible afin de permettre à tous les personnels de l'institution de proposer des pistes d'amélioration ou d'allègement des processus.

## INDICATEUR

### 2.5 – Nombre d'heures de patrouille de voie publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale	heure	44 023 251,75	47 090 881,25	Sans objet	En hausse	En hausse	En hausse

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

Unités de gendarmerie départementale et mobile agissant sur le territoire national.

##### Mode de calcul

Volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile pour les missions dites de "voie publique".

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'atteindre l'objectif fixé et d'améliorer l'empreinte au sol, la gendarmerie nationale :

- poursuit la démarche participative « CAP modernisation » qui permet d'alléger le fonctionnement de la gendarmerie pour renforcer les missions opérationnelles dont la prévention de proximité ;
- mobilise la gendarmerie mobile et la réserve opérationnelle en renfort des unités de la gendarmerie départementale dans les secteurs les plus touchés par la délinquance (zones de sécurité prioritaires, plan anti-cambriolages, plan tourisme etc.) ;
- décline la mobilité numérique au niveau national par notamment l'outil numérique individuel « Néogend » qui permet aux militaires d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et de conduire un certain nombre de procédures depuis le terrain. Dès 2022, l'ensemble des personnels d'active de la gendarmerie seront équipés à titre individuel d'un NEO2. De novembre à avril 2022, ce sont 110 000 équipements qui seront déployés, complétés par des outils numériques collectifs (10 000 tablettes) à destination de la réserve opérationnelle. En parallèle, la gendarmerie équipe actuellement ses militaires d'un ordinateur portable, par le dispositif « Ubiquity », permettant de poursuivre en mobilité les opérations effectuées jusqu'alors au sein d'une brigade.

- développe la politique de sécurité du quotidien axée sur la proximité avec la population et le contact avec les usagers.

## INDICATEUR

### 2.6 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12'38"	12'54"	<14'	<14'	<14'	<14'

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

##### Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

##### Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un délai moyen d'intervention inférieur à 14 minutes, la gendarmerie nationale :

- poursuit les réorganisations de son maillage territorial dans un souci d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale ;
- a mis en place le dispositif « Qualité de la réponse opérationnelle » (QuaRO) visant à optimiser les suites réservées aux appels reçus via le 17 ;
- met en place le dispositif de gestion des événements (DGE). Le DGE est un label qui regroupe l'ensemble des procédés permettant de mutualiser et de rationaliser les effectifs dédiés à la fonction intervention. Ces dispositifs visent à renforcer la réponse opérationnelle de la gendarmerie, tout en permettant de dégager des marges de manœuvre réinvesties au profit des missions de sécurité du quotidien.

## OBJECTIF

### 3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

Avec un effectif de près de 13 400 hommes et femmes (en escadrons de marche), la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale.

Force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises, des opérations de maintien et rétablissement de l'ordre, jusqu'aux situations les plus dégradées. Ainsi, elle est engagée en métropole, outre-mer et en opérations extérieures dans des conditions souvent difficiles exigeant des unités robustes, rustiques et entraînées.

Réserve gouvernementale, les escadrons de gendarmerie mobile sont engagés sur l'ensemble du territoire sur toutes les situations de crise et de troubles à l'ordre public. Sans considération de zone de compétence, ils agissent notamment face aux manifestations violentes, aux ZAD, aux mouvements de contestations radicaux, aux violences urbaines, à l'occasion de grands événements politiques et sportifs ou de visites officielles.

En outre, la GM assure de nombreuses autres missions telles la sécurisation d'édifices publics, les escortes de convois sensibles, la participation aux plans gouvernementaux, ou encore la protection de certaines ambassades. Enfin, la GM

apporte un appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance. Le concours des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) constitue à ce titre un élément essentiel des dispositifs de lutte contre les atteintes aux biens, de renforcement des zones de sécurité prioritaires (ZSP) ou des quartiers de reconquête républicaine (QRR) ainsi que des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP – DHPP). Dans le contexte actuel de lutte contre l'immigration clandestine et de menace terroriste, cet appui des EGM aux unités territoriales s'intègre totalement dans le dispositif de contrôle des flux et des frontières.

Dès lors, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- la mise sous contrainte de son budget de fonctionnement ;
- la gestion des situations graves de troubles à l'ordre public ;
- le maintien de la qualité d'un fort engagement sur un large spectre missionnel en France et à l'étranger ;
- le renforcement de l'emploi de la GM au profit de la gendarmerie départementale (GD) principalement dans les ZSP/QRR, les DEPP – DHPP, et les départements les plus exposés à la délinquance ou à l'immigration irrégulière ;
- le maintien indispensable d'une formation continue, individuelle et collective.

### L'indicateur 3.1 « Engagement des forces mobiles »

Cet indicateur mesure la part de l'engagement des forces mobiles en prévention de proximité au profit de la GD, d'une part, et en matière d'ordre public et maintien de l'ordre d'autre part, en % sur le total du volume horaire missionnel de la GM.

Cet indicateur traduit la capacité de la GM à renforcer la visibilité de la gendarmerie sur le territoire et sa proximité avec la population. Les EGM constituent une ressource complémentaire à la manœuvre des unités territoriales. Ils constituent un levier précieux pour agir plus efficacement sur des phénomènes de délinquance et des situations ciblées lorsqu'ils sont dégagés de leur rôle dans le cadre du maintien de l'ordre public.

## INDICATEUR

### 3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	11,47	18,12	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	31,38	23,39	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté au volume horaire consacré à l'activité opérationnelle par la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = Volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire annuel consacré à l'activité opérationnelle par la gendarmerie mobile.

**NB** : en 2018, une rupture statistique liée au passage de l'outil de suivi de l'activité de la gendarmerie mobile SEDNA au nouvel outil Pulsar GM.

Le passage de SEDNA à Pulsar GM a entraîné une harmonisation des données d'activité de la gendarmerie mobile avec celles de la gendarmerie départementale. Ceci a pour conséquence d'augmenter l'activité opérationnelle de la GM (les natures de mission concernant l'instruction y ont été intégrées) et de diminuer mécaniquement les deux sous-indicateurs.

L'interprétation des résultats doit être nuancée.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2020, des tendances en 2021, et des réalités opérationnelles.

Lorsque les escadrons de gendarmerie mobile ne sont pas engagés sur des opérations de maintien de l'ordre public, la gendarmerie nationale agit pour recentrer la gendarmerie mobile sur la production de sécurité dans sa zone de responsabilité :

- en poursuivant la démarche de rationalisation de l'emploi de la gendarmerie mobile auprès des autorités d'emploi ;
- en concentrant l'emploi de la GM sur les secteurs les plus sensibles (dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations, zones de sécurité prioritaire, quartiers de reconquête républicaine, outre-mer, grands événements, zones d'aménagement du territoire contestées...).

L'analyse de 2021 permettra d'identifier les secteurs à privilégier pour 2022.

## OBJECTIF

### 4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

L'objectif de la lutte contre l'insécurité routière demeure la réduction du nombre des tués.

Présente sur près de 87 % du réseau routier français, ce qui représente plus de 980 000 kilomètres de voies de communication, la gendarmerie nationale est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité routière. Elle constitue un de ses pôles d'excellence.

Si l'exécution de la mission de police sur la route repose en premier lieu sur le maillage des unités territoriales, celles-ci sont renforcées dans leur action par des unités motorisées regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

#### Trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

**L'indicateur 4.1** « Nombre des tués » permet de mesurer l'efficacité de l'action menée par tous les acteurs de la sécurité routière, dont la gendarmerie nationale, pour rendre plus sûre l'utilisation des axes routiers et autoroutiers.

Les deux autres indicateurs permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers deux indices d'efficacité d'action.

**L'indicateur 4.2** « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face au risque d'accidents impliquant la consommation d'alcool comme cause ou facteur aggravant.

**L'indicateur 4.3** « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiant ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face aux risques d'accidents impliquant la consommation de produits stupéfiants comme cause ou facteur aggravant.

## INDICATEUR

### 4.1 – Nombre de tués en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de tués	Nb	2 436	1 906	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion). En concordance avec le périmètre de l'ONISR, les collectivités ultramarines (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Saint-Martin, St Barthélemy, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon) sont exclues du calcul.

**Mode de calcul**

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les accidents de la circulation routière, la gendarmerie nationale appuie son action sur :

- une politique de prévention éducative, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, autour de cibles thématiques comme les piétons, les cyclistes, les conducteurs de deux-roues motorisés et les jeunes conducteurs (« permis piéton », animation des pistes routières, mise en œuvre de la « piste 10 de conduite jeune ») ;
- la dissuasion, c'est-à-dire la présence ostensible des gendarmes sur les axes routiers en fonction des enjeux locaux ou nationaux de sécurité routière, aux lieux et périodes appropriés. La gendarmerie s'appuie alors sur son maillage territorial et sa mission de contrôle des grands axes de communication ;
- une répression ciblée des comportements dangereux et des infractions graves et génératrices d'accidents, liés notamment à la vitesse, à l'alcool et aux stupéfiants ;
- une communication externe choisie, afin d'étendre l'impact des contrôles et d'en faciliter la compréhension par les usagers.

**INDICATEUR****4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,91	0,90	>1	Stabilité	>1	>1

**Précisions méthodologiques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

**Sources des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un taux d'efficacité satisfaisant, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la conduite après consommation d'alcool (des packs de sensibilisation aux risques de la conduite après avoir consommé de l'alcool ou des stupéfiants, financés par la MILDECA, ont été déployés dans l'ensemble des EDSR) ;

- maintient un niveau élevé de dépistages de l'alcoolémie en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Des opérations de sécurité routière sont ainsi menées dans les zones accidentogènes, en fonction des pics de fréquentation, autour des établissements de nuit, des zones touristiques, et des périodes de fête en fonction des analyses réalisées au niveau local par les commandants d'unité.

## INDICATEUR

### 4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,32	1,14	>1	>1	>1	>1

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

##### Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2020 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un taux d'efficacité satisfaisant, la gendarmerie nationale :

- mène et soutient des actions de prévention liées aux dangers de la consommation de produits stupéfiants ;
- développe les dépistages de produits stupéfiants en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Une attention particulière sera portée sur les jeunes conducteurs.

## OBJECTIF

### 5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

Cet objectif traduit l'obligation pour tous les services publics en relation avec les usagers de publier, à l'horizon 2022, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction des usagers. Pour la gendarmerie, la transparence permet de renforcer la relation de confiance avec les usagers et d'instaurer un nouveau type de dialogue. Plusieurs canaux sont offerts aux usagers de nos services: accueil physique, accueil téléphonique et numérique (brigade numérique et prise de rendez vous en ligne).

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

**L'indicateur 5.1** « Taux de satisfaction des usagers » mesure de manière globale la satisfaction des usagers ayant été accueillis dans une brigade de gendarmerie, pour déposer plainte ou une main courante, obtenir un renseignement ou pour avoir été en contact avec des personnels des centres opérationnels (appel 17).

**L'indicateur 5.2** « Efficacité de la brigade numérique » mesure la qualité de service de la brigade numérique que ce soit sur le plan de la satisfaction des usagers que sur la réactivité des opérateurs de cette unité.

**INDICATEUR****5.1 – Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	92	91	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	93	93	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

**Précisions méthodologiques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 5.11 = Mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = Mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics » et de son intégration au programme Services Publics +.

Les campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil se poursuivent. La cible est de maintenir les résultats obtenus les années précédentes par notamment les actions suivantes :

- intégrer la problématique des « violences faites aux femmes » avec des objectifs chiffrés ;
- poursuivre les enquêtes de satisfaction dans les départements et territoires d'outre-mer.

**INDICATEUR****5.2 – Efficacité de la brigade numérique**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du chat de la brigade numérique pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,2	9,0	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique (chat et réseaux sociaux)	minutes	4'	2'	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

**Précisions méthodologiques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 5.21 = Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la BNUM. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'usager une fois la demande traitée.



Sous-indicateur 5.22 =Cet indicateur mesure le délai de prise en charge des demandes des usagers sur le chat et les réseaux sociaux par la brigade numérique. Calcul automatique par l'application EASIWARE du délai entre la réception de la demande et la première réponse de l'agent.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Des actions sont mises en places pour envisager à la hausse la « *note donnée par les usagers de la brigade numérique* »:

- contrôle du traitement des demandes réalisées par les opérateurs pour identifier les points à améliorer par des personnels identifiés ;
- partage quotidien des connaissances entre les personnels engagés sur la plate-forme d'accueil numérique ;
- reprise de contact systématique avec les usagers mécontents pour déterminer les points d'insatisfaction.

La confirmation des très bons résultats de l'indicateur relatif au « *délai entre la réception de la sollicitation de l'utilisateur et de la première réponse de la BNUM* » est recherchée pour les années suivantes. La sollicitation importante de l'unité pendant la gestion de la crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur ces deux indicateurs qui ont été maintenus à leur niveau.

Afin d'améliorer le temps de prise en charge, des actions sont entreprises pour avertir l'utilisateur sur les périodes d'affluence.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Ordre et sécurité publics	3 622 636 149	0	0	0	3 622 636 149	0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779	0	0	0	3 612 061 779	0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370	0	0	0	10 574 370	0
02 – Sécurité routière	744 705 379	0	0	0	744 705 379	0
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394	0	0	0	744 335 394	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985	0	0	0	369 985	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 252 632 779	0	0	0	2 252 632 779	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570	0	0	0	2 242 614 570	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209	0	0	0	10 018 209	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 054 396 908	1 806 621 707	315 442 750	10 000 000	3 186 461 365	159 203 055
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	910 339 330	1 806 621 707	315 442 750	10 000 000	3 042 403 787	159 203 055
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578	0	0	0	144 057 578	0
05 – Exercice des missions militaires	140 825 571	0	0	0	140 825 571	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088	0	0	0	139 758 088	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483	0	0	0	1 067 483	0
<b>Total</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>1 806 621 707</b>	<b>315 442 750</b>	<b>10 000 000</b>	<b>9 947 261 243</b>	<b>159 203 055</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Ordre et sécurité publics	3 622 636 149	0	0	0	3 622 636 149	0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779	0	0	0	3 612 061 779	0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370	0	0	0	10 574 370	0
02 – Sécurité routière	744 705 379	0	0	0	744 705 379	0

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394	0	0	0	<b>744 335 394</b>	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985	0	0	0	<b>369 985</b>	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 252 632 779	0	0	0	<b>2 252 632 779</b>	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570	0	0	0	<b>2 242 614 570</b>	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209	0	0	0	<b>10 018 209</b>	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 054 396 908	1 214 645 895	284 513 484	6 779 358	<b>2 560 335 645</b>	159 203 055
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	910 339 330	1 214 645 895	284 513 484	6 779 358	<b>2 416 278 067</b>	159 203 055
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578	0	0	0	<b>144 057 578</b>	0
05 – Exercice des missions militaires	140 825 571	0	0	0	<b>140 825 571</b>	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088	0	0	0	<b>139 758 088</b>	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483	0	0	0	<b>1 067 483</b>	0
<b>Total</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>1 214 645 895</b>	<b>284 513 484</b>	<b>6 779 358</b>	<b>9 321 135 523</b>	<b>159 203 055</b>

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685	0	0	0	3 538 645 685	0
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>	3 528 792 655	0	0	0	3 528 792 655	0
01.02 – <i>Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet</i>	9 853 030	0	0	0	9 853 030	0
02 – Sécurité routière	738 490 958	0	0	0	738 490 958	0
02.01 – <i>Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet</i>	738 121 713	0	0	0	738 121 713	0
02.02 – <i>Sécurité routière - administration centrale et cabinet</i>	369 245	0	0	0	369 245	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443	0	0	0	2 244 236 443	0
03.01 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	2 234 234 703	0	0	0	2 234 234 703	0
03.02 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	10 001 740	0	0	0	10 001 740	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 051 672 675	1 635 503 353	191 043 815	10 000 000	2 888 219 843	151 379 222
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	909 753 185	0	0	0	909 753 185	104 306 388
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	1 635 503 353	0	0	1 635 503 353	47 072 834
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	191 043 815	0	191 043 815	0
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0
04.02 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>	141 919 490	0	0	0	141 919 490	0
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785	0	0	0	158 900 785	0
05.01 – <i>Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	157 777 243	0	0	0	157 777 243	0
05.02 – <i>Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	1 123 542	0	0	0	1 123 542	0
<b>Total</b>	<b>7 731 946 546</b>	<b>1 635 503 353</b>	<b>191 043 815</b>	<b>10 000 000</b>	<b>9 568 493 714</b>	<b>151 379 222</b>

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685	0	0	0	<b>3 538 645 685</b>	0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 528 792 655	0	0	0	<b>3 528 792 655</b>	0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 853 030	0	0	0	<b>9 853 030</b>	0
02 – Sécurité routière	738 490 958	0	0	0	<b>738 490 958</b>	0
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713	0	0	0	<b>738 121 713</b>	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245	0	0	0	<b>369 245</b>	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443	0	0	0	<b>2 244 236 443</b>	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703	0	0	0	<b>2 234 234 703</b>	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740	0	0	0	<b>10 001 740</b>	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 051 672 675	1 064 632 535	194 652 348	14 422 539	<b>2 325 380 097</b>	151 379 222
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	909 753 185	0	0	0	<b>909 753 185</b>	104 306 388
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	0	1 064 632 535	0	0	<b>1 064 632 535</b>	47 072 834
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	0	0	194 652 348	0	<b>194 652 348</b>	0
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	0	0	0	14 422 539	<b>14 422 539</b>	0
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490	0	0	0	<b>141 919 490</b>	0
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785	0	0	0	<b>158 900 785</b>	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243	0	0	0	<b>157 777 243</b>	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542	0	0	0	<b>1 123 542</b>	0
<b>Total</b>	<b>7 731 946 546</b>	<b>1 064 632 535</b>	<b>194 652 348</b>	<b>14 422 539</b>	<b>9 005 653 968</b>	<b>151 379 222</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	7 731 946 546	7 815 196 786	109 203 055	7 731 946 546	7 815 196 786	109 203 055
Rémunérations d'activité	3 854 669 388	3 922 030 834	51 647 828	3 854 669 388	3 922 030 834	51 647 828
Cotisations et contributions sociales	3 858 939 297	3 875 270 297	57 555 227	3 858 939 297	3 875 270 297	57 555 227
Prestations sociales et allocations diverses	18 337 862	17 895 655	0	18 337 862	17 895 655	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	1 635 503 353	1 806 621 707	50 000 000	1 064 632 535	1 214 645 895	50 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 635 503 353	1 806 621 707	50 000 000	1 064 632 535	1 214 645 895	50 000 000
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	191 043 815	315 442 750	0	194 652 348	284 513 484	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	191 043 815	315 442 750	0	194 652 348	284 513 484	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	10 000 000	10 000 000	0	14 422 539	6 779 358	0
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	10 000 000	0	14 422 539	6 779 358	0
<b>Total</b>	<b>9 568 493 714</b>	<b>9 947 261 243</b>	<b>159 203 055</b>	<b>9 005 653 968</b>	<b>9 321 135 523</b>	<b>159 203 055</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2022 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2022 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable («nc») en 2022, le montant pris en compte dans le total 2022 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2021 ou 2020); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2020	Chiffrage 2021	Chiffrage 2022
120127	<b>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	88	75	74
120145	<b>Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 23668 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	11	12	12
520127	<b>Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	<b>Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
<b>Total</b>		<b>99</b>	<b>87</b>	<b>86</b>





## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
<b>01 – Ordre et sécurité publics</b>	<b>3 622 636 149</b>	<b>0</b>	<b>3 622 636 149</b>	<b>3 622 636 149</b>	<b>0</b>	<b>3 622 636 149</b>
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779	0	3 612 061 779	3 612 061 779	0	3 612 061 779
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370	0	10 574 370	10 574 370	0	10 574 370
<b>02 – Sécurité routière</b>	<b>744 705 379</b>	<b>0</b>	<b>744 705 379</b>	<b>744 705 379</b>	<b>0</b>	<b>744 705 379</b>
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394	0	744 335 394	744 335 394	0	744 335 394
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985	0	369 985	369 985	0	369 985
<b>03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>2 252 632 779</b>	<b>0</b>	<b>2 252 632 779</b>	<b>2 252 632 779</b>	<b>0</b>	<b>2 252 632 779</b>
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570	0	2 242 614 570	2 242 614 570	0	2 242 614 570
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209	0	10 018 209	10 018 209	0	10 018 209
<b>04 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>1 054 396 908</b>	<b>2 132 064 457</b>	<b>3 186 461 365</b>	<b>1 054 396 908</b>	<b>1 505 938 737</b>	<b>2 560 335 645</b>
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	910 339 330	2 132 064 457	3 042 403 787	910 339 330	1 505 938 737	2 416 278 067
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578	0	144 057 578	144 057 578	0	144 057 578
<b>05 – Exercice des missions militaires</b>	<b>140 825 571</b>	<b>0</b>	<b>140 825 571</b>	<b>140 825 571</b>	<b>0</b>	<b>140 825 571</b>
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088	0	139 758 088	139 758 088	0	139 758 088
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483	0	1 067 483	1 067 483	0	1 067 483
<b>Total</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>2 132 064 457</b>	<b>9 947 261 243</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>1 505 938 737</b>	<b>9 321 135 523</b>

**Sur le périmètre du titre 2 :**

Le schéma d'emplois s'établit à + 185 ETP en 2022 pour le programme 152 « Gendarmerie nationale ».

**Sur le périmètre hors titre 2 :**

En hors titre 2, les crédits accordés au programme 152 permettent de financer les dépenses récurrentes, la poursuite du plan de réhabilitation immobilière et les dépenses inéluctables. Le PLF de l'exercice budgétaire 2022 est marqué par les annonces liées à la concertation du Beauvau de la sécurité. Les crédits HT2 sont complétés par ceux inscrits dans le cadre du plan de relance.

### **Beauvau de la sécurité**

Le Président de la République a tracé les principales perspectives issues de cette concertation lors de son discours du 14 septembre 2021, clôturant ainsi huit mois de discussions multipartites. Ainsi, la gendarmerie bénéficiera de 255,8 M€ d'AE et 202,1 M€ de CP supplémentaires dans l'optique :

- d'accélérer la modernisation des moyens de télécommunications nécessaires, aujourd'hui, à l'accomplissement des missions des gendarmes ;
- d'améliorer les conditions de présence sur le terrain, en métropole comme en outre-mer, de la gendarmerie nationale ;
- d'accompagner la montée en compétences des personnels de la gendarmerie nationale.

### **Sur le périmètre des moyens mobiles**

La dotation dédiée aux véhicules s'élève à 171 M€, dont 100 M€ issus du Beauvau de la sécurité, à laquelle s'ajoutent les véhicules verts du programme 362.

Cette dotation permettra l'acquisition de véhicules légers mais aussi de finaliser le renouvellement des véhicules de commandement tactique de la gendarmerie mobile et de financer l'annuité 2022 des plans de renouvellement des véhicules de maintien de l'ordre et de la capacité blindée de la gendarmerie.

### **Sur le périmètre immobilier**

En prenant en compte les crédits accordés à la gendarmerie nationale dans le cadre du plan de relance, la dotation initiale de 2021 est reconduite sur le périmètre de l'entretien lourd du parc domanial permettant ainsi de pérenniser les efforts de rénovation énergétique et l'amélioration des conditions de vie des gendarmes et de leurs familles. De plus, les mesures du Beauvau de la sécurité accélèrent notablement cet effort.

### **Sur le périmètre numérique**

Les crédits du périmètre numérique sont sensiblement augmentés grâce au Beauvau de la sécurité. Ils permettent d'accélérer le financement de l'acquisition des outils nomades de la gendarmerie nationale et de moderniser les équipements d'infrastructures réseaux et des centres de commandement. L'acquisition de caméras piétons est également portée par le plan de relance.

### **Contrats pluriannuels**

Le programme 152 bénéficie pour 2022 de 998 M€ d'AEP qui permettront principalement, d'engager le renouvellement des baux locatifs, des marchés de fluides/énergie, des marchés de maintien en condition opérationnelle pour l'aéronautique, du marché d'abonnement téléphonique OPACHE, du marché habillement.

### **Plan de relance**

L'année 2022 sera marquée par la deuxième année du plan de relance axé autour de trois volets principaux : l'écologie - l'objectif stratégique de ce plan - pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Dans ce cadre, la gendarmerie bénéficiera de crédits complémentaires pour :

- mener la réhabilitation thermique de son parc immobilier (44,1 M€) ;
- équiper les gendarmes de caméras piétons (5 M€) ;
- améliorer les équipements de protections et d'intervention des gendarmes (5 M€) ;
- sécuriser les grands évènements (12,5 M€) ;
- financer l'activité de la gendarmerie mobile (1 M€).

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+92 122	+48 382	+140 504	+6 966	+6 966	<b>+147 470</b>	<b>+147 470</b>
Maison d'arrêt de LUTTERBACH	176 ►	+92 122	+48 382	+140 504	+6 966	+6 966	<b>+147 470</b>	<b>+147 470</b>
Transferts sortants					-229 472	-229 472	<b>-229 472</b>	<b>-229 472</b>
Participation à la contribution CN2R	► 216				-80 946	-80 946	<b>-80 946</b>	<b>-80 946</b>
Financement de la contribution du MI à la fondation pour la mémoire de l'esclavage - P152	► 216				-19 590	-19 590	<b>-19 590</b>	<b>-19 590</b>
Financement du Camp des milles	► 129				-128 936	-128 936	<b>-128 936</b>	<b>-128 936</b>

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+2,00	
Maison d'arrêt de LUTTERBACH	176 ►	+2,00	
Transferts sortants			

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Personnels administratifs cat A	151,00	0,00	0,00	+35,00	+2,95	-2,00	+4,95	188,95
Personnels administratifs cat B	587,00	0,00	0,00	+105,00	+40,87	-4,00	+44,87	732,87
Personnels administratifs cat C	1 946,00	0,00	0,00	+105,00	-49,98	-23,00	-26,98	2 001,02
Personnels techniques	2 139,00	0,00	0,00	+105,00	+11,78	-46,00	+57,78	2 255,78
Ouvriers d'Etat	426,00	0,00	0,00	0,00	-22,67	-10,00	-12,67	403,33
Officiers de gendarmerie	6 143,00	0,00	0,00	+171,00	-241,67	-116,00	-125,67	6 072,33
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	533,00	0,00	0,00	+24,00	+2,12	+4,00	-1,88	559,12
Sous-officiers de gendarmerie	72 615,00	0,00	+2,00	-170,00	+828,16	+212,00	+616,16	73 275,16
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	4 708,00	0,00	0,00	-24,00	+78,20	-9,00	+87,20	4 762,20
Volontaires (gendarmes)	12 201,00	0,00	0,00	0,00	-443,37	-145,00	-298,37	11 757,63
<b>Total</b>	<b>101 449,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+2,00</b>	<b>+351,00</b>	<b>+206,39</b>	<b>-139,00</b>	<b>+345,39</b>	<b>102 008,39</b>

Le plafond d'emplois 2022 du programme 152 est réparti en dix catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers de gendarmerie » (OG), qui intègre également les officiers des armées ;
- la catégorie « officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale » (OCTAGN) ;
- la catégorie « sous-officiers de gendarmerie » (SOG) ;
- la catégorie « sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale » (SO-CSTAGN) ;
- la catégorie « volontaires » qui comprend les aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie A » ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie B » ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie C » ;
- la catégorie « personnels civils techniques » ;
- la catégorie « ouvriers d'État ».

Les apprentis sont répartis dans les catégories d'emplois de personnels civils selon la nature de leur parcours.

Entre 2021 et 2022, le plafond d'emplois du programme 152 varie de + 559 ETPT pour atteindre 102 008 ETPT :

- + 345 ETPT correspondant à l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2022 ;
- - 139 ETPT correspondant à l'impact du schéma d'emplois 2021 sur l'année 2022 ;
- + 2 ETPT correspondant au solde des transferts ;
- + 351 ETPT au titre des corrections techniques (350 ETPT d'apprentis au titre du plan 10 000 jeunes et 1 ETPT au profit d'EDF).

La colonne « correction technique » fait apparaître une rectification des plafonds d'emplois des officiers et des sous-officiers (flux internes), qui est sans impact sur le plafond d'emplois du programme demandé pour 2022.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Personnels administratifs cat A	55,00	12,00	8,20	49,00	18,00	6,40	-6,00
Personnels administratifs cat B	106,00	17,00	7,90	166,00	59,00	6,50	+60,00
Personnels administratifs cat C	210,00	35,00	7,10	143,00	52,00	6,60	-67,00
Personnels techniques	186,00	36,00	8,10	236,00	86,00	6,20	+50,00
Ouvriers d'Etat	20,00	20,00	5,40	0,00	0,00	0,00	-20,00
Officiers de gendarmerie	473,00	317,00	6,80	259,00	132,00	7,50	-214,00
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	35,00	17,00	7,60	32,00	14,00	7,80	-3,00
Sous-officiers de gendarmerie	4 121,00	2 718,00	6,90	5 422,00	4 594,00	7,00	+1 301,00
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	389,00	138,00	7,30	473,00	315,00	6,10	+84,00
Volontaires (gendarmes)	6 439,00	0,00	6,70	5 439,00	5 231,00	6,20	-1 000,00
<b>Total</b>	<b>12 034,00</b>	<b>3 310,00</b>		<b>12 219,00</b>	<b>10 501,00</b>		<b>+185,00</b>

Le tableau de l'évolution des emplois retrace les flux d'entrée et de sortie du programme. Le plan de recrutement sera adapté en cours de gestion 2022 en fonction des évolutions à la hausse ou à la baisse constatées par rapport aux prévisions de départ.

Pour les catégories des personnels civils administratifs et techniques ainsi que pour les officiers du corps technique et administratif (OCTA) et sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(CSTAGN), les prévisions d'entrées intègrent le plan de substitution d'emplois (OG / SOG vers personnels civils ou vers corps militaires de soutien).

En 2022, les effectifs de la gendarmerie nationale progresseront de 185 emplois à périmètre constant. Ces créations d'emplois participent à la réalisation du « plan 10 000 » au sein des catégories actives de terrain sur le quinquennat au bénéfice de la sécurité intérieure.

Les entrées tiennent compte notamment du renforcement du renseignement territorial (+ 27 ETP pour 2022), du plan de substitution d'emplois ainsi que d'une partie de la réduction des personnels de l'administration centrale de la gendarmerie nationale (- 33 ETP).

Enfin, pour les sous-officiers (SOG) et gendarmes adjoints volontaires (GAV), les flux tiennent compte du plan de transformation des GAV en SOG au sein des pelotons de surveillance et d'intervention (densification des PSIG suite au retour d'expérience Saint-Just) à hauteur de 1 000 ETP en 2022.

Les écarts entre les sorties du programme et les départs en retraite enregistrés pour les personnels civils s'expliquent par les flux liés à la mobilité entre programmes. Pour les catégories militaires, l'écart s'explique également par cette mobilité entre programmes ainsi que par les départs des personnels qui n'ont pas une ancienneté de service suffisante pour bénéficier immédiatement d'une pension de retraite.

Le nombre d'entrées prévues dans les catégories d'officiers et le nombre de sorties prévues dans les catégories de sous-officiers ne tiennent pas compte des recrutements effectués parmi les sous-officiers dans le cadre des concours « semi-direct » et « issus du rang ». Or, pour l'année 2022, il est prévu de recruter 140 officiers par ces voies internes (correspondant au recrutement sur concours de 106 officiers issus du rang et 34 semi-directs).

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	2 297,00	2 271,03	0,00	0,00	0,00	-43,19	+18,42	-61,61
Services régionaux	6 069,00	5 944,52	0,00	0,00	0,00	+62,10	+35,96	+26,14
Services à l'étranger	109,00	110,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	66 936,00	67 256,68	+2,00	0,00	1,00	+55,63	-218,81	+274,44
Autres	26 038,00	26 425,93	0,00	0,00	350,00	+131,85	+25,43	+106,42
<b>Total</b>	<b>101 449,00</b>	<b>102 008,39</b>	<b>+2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>351,00</b>	<b>+206,39</b>	<b>-139,00</b>	<b>+345,39</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	-33,00	2 246,22
Services régionaux	+14,00	5 879,59
Services à l'étranger	0,00	109,03
Services départementaux	+147,00	66 522,05

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Autres	+57,00	25 791,11
<b>Total</b>	<b>+185,00</b>	<b>100 548,00</b>

Dans la ligne « Autres » figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 204,1 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 119,63 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 840,79 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 047,23 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie : 487,04 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15,03 ETPT ;
- d'apprentis : 663 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 8,02 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie : 26,06 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 15,03 ETPT.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
<b>01 Ordre et sécurité publics</b>	<b>45 507,54</b>
01 01 Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 374,57
01 02 Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	132,97
<b>02 Sécurité routière</b>	<b>10 103,65</b>
02 01 Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	10 098,66
02 02 Sécurité routière - administration centrale et cabinet	4,99
<b>03 Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>29 260,14</b>
03 01 Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 132,64
03 02 Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	127,50
<b>04 Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>15 427,35</b>
04 01 Commandement, ressources humaines et logistique	13 434,08
04 02 Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 993,27
<b>05 Exercice des missions militaires</b>	<b>1 709,71</b>
05 01 Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 697,41
05 02 Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	12,30
<b>Total</b>	<b>102 008,39</b>

Cette répartition par action repose, d'une part, sur la ventilation dans leur totalité des effectifs des unités à dominante (à titre d'exemple, les effectifs des sections de recherches, unités spécialisées en police judiciaire, sont intégralement intégrés dans l'action 03) et, d'autre part, sur une ventilation proportionnelle aux clés statistiques

d'activités pour les unités polyvalentes (par exemple, les effectifs des brigades territoriales sont intégrés dans les actions 01, 02 et 03).

Dans le respect de l'effort global de réduction des effectifs, 33 emplois en administration centrale seront supprimés annuellement sur le quinquennal 2018-2022, dont le suivi est assuré au moyen d'une sous-action « administration centrale et cabinet » afin de suivre les réductions de postes pour chaque action.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 660,00

Il est prévu de recruter 660 apprentis en 2022, dont 350 au titre du plan 10 000 jeunes (Beauvau de la sécurité).

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>3 854 669 388</b>	<b>3 922 030 834</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>3 858 939 297</b>	<b>3 875 270 297</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 462 894 341	3 476 169 843
– Civils (y.c. ATI)	69 315 754	70 240 681
– Militaires	3 393 578 587	3 405 929 162
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	4 376 218	3 686 880
Autres cotisations	391 668 738	395 413 574
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>18 337 862</b>	<b>17 895 655</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>7 731 946 546</b>	<b>7 815 196 786</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>4 269 052 205</b>	<b>4 339 026 943</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>104 306 388</i>	<i>109 203 055</i>

Le montant de la contribution employeur au CAS Pensions est de 3 476,17 M€, dont 3 405,93 M€ pour les personnels militaires (taux de 126,07 %) et 70,24 M€ pour les fonctionnaires civils (taux de 74,60 % incluant l'allocation temporaire d'invalidité).

Le montant de la contribution employeur au FSPOEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat) est de 3,69 M€ (taux de 35,01 %).

Parmi les « Autres cotisations » dues par l'employeur :

- le taux de la contribution employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,5 % appliqué à la solde de base brute (hors primes et indemnités) pour les personnels militaires ou au traitement brut hors primes et indemnités pour les personnels civils ainsi qu'éventuellement à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;

- la contribution employeur auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) représente 5,25 % de la solde de base brute (hors primes et indemnités) pour les personnels militaires en métropole et dans les DOM ou du

traitement brut hors primes et indemnités pour les personnels civils en métropole et dans les DOM ainsi qu'éventuellement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Concernant les prestations sociales et allocations diverses (catégorie budgétaire 23), le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'établit à 13,9 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2021 retraitée</b>	<b>4 266,19</b>
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	4 268,02
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	0,09
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,92
– GIPA	-0,20
– Indemnisation des jours de CET	-0,40
– Mesures de restructurations	-1,32
– Autres	0,00
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>10,16</b>
EAP schéma d'emplois 2021	-1,67
Schéma d'emplois 2022	11,83
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>32,64</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>6,89</b>
Rebasage de la GIPA	0,20
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	6,69
<b>GVT solde</b>	<b>-3,19</b>
GVT positif	63,97
GVT négatif	-67,16
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>1,72</b>
Indemnisation des jours de CET	0,40
Mesures de restructurations	1,32
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>24,61</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	18,26
Autres	6,35
<b>Total</b>	<b>4 339,03</b>

Le solde des transferts en 2022 (+ 2 ETPT) est de 0,09 M€ hors CAS Pensions.

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses - catégories 23 » comprend la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire : 18,26 M€.

La ligne « Autres » des « Autres variations des dépenses de personnel » (6,35M€) correspond à :

- la mise en œuvre de la contribution employeur « versement transport » : 2,47 M€ ;
- la mise en œuvre de l'indemnité spécifique de haute responsabilité (ISHR) : 0,12 M€ ;
- la mise en œuvre du plan 10 000 jeunes : 3,76 M€ ;
- 70,7 M€ hors CAS Pensions sont prévus pour la réserve opérationnelle (Garde nationale) : stable par rapport à la LFI pour 2021 ;



## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 64,9 M€ sont prévus pour l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) : stable par rapport à la LFI pour 2021 ;
- 15 M€ sont budgétés pour les primes de résultats exceptionnels (PRE) : stable par rapport à la LFI pour 2021 ;
- 7 M€ sont inscrits pour la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX) : stable par rapport à la LFI pour 2021.

- **GIPA – Mesures bas salaires :**

Il est prévu 0,2 M€ de versement au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008). Ce montant reste inchangé depuis 2020 et soit une prévision de 1 125 bénéficiaires.

Les mesures bas salaires pour l'année 2022 sont estimées à 6,69 M€ (contre 5,33 M€ en LFI pour 2021).

- **Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) :**

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à + 63,97 M€, soit 1,49 % de la masse salariale Hors CAS Pensions (le taux de GVT positif indiciaire est de 1,89 %).

Le GVT négatif résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements. Il est estimé à - 67,16 M€, soit - 1,56 % de la masse salariale Hors CAS Pensions.

Le GVT solde ressort ainsi à - 3,19 M€.

- **CET :**

L'indemnisation des jours du Compte épargne temps (CET) est portée à 0,4 M€ en 2022 (0,34 M€ en 2021).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs cat A	45 620	59 031	47 616	40 438	51 940	42 162
Personnels administratifs cat B	33 333	38 096	34 430	29 274	33 228	30 226
Personnels administratifs cat C	30 913	31 483	29 243	27 019	27 312	25 601
Personnels techniques	35 804	35 051	33 513	31 484	30 690	29 384
Ouvriers d'Etat	0	56 687	60 466	0	38 299	49 092
Officiers de gendarmerie	54 021	71 867	71 824	48 767	65 597	65 244
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	47 750	58 694	61 464	42 799	52 644	55 159
Sous-officiers de gendarmerie	31 555	43 732	45 733	28 338	39 790	41 509
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	27 608	36 294	35 795	24 300	32 332	31 855
Volontaires (gendarmes)	15 429	16 000	16 734	13 929	14 453	15 106

Catégorie d'emploi	Coût moyen CAS Pensions compris		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs cat A	66 687	85 191	69 807
Personnels administratifs cat B	49 939	56 394	51 630
Personnels administratifs cat C	46 895	46 637	44 177
Personnels techniques	53 464	52 075	50 426
Ouvriers d'État		56 687	60 466
Officiers de gendarmerie	101 111	130 107	133 440
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	85 025	102 864	108 955

Sous-officiers de gendarmerie	61 646	81 478	86 669
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	52 507	65 378	65 453
Volontaires (gendarmes)	26 718	27 630	28 988

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						3 057 557	5 241 526
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	400	B	Sous-officiers	08-2021	7	560 000	960 000
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 500	B	Sous-officiers	08-2021	7	2 497 557	4 281 526
Mesures statutaires						7 580 366	7 580 366
Avancement des maréchaux-des-logis chefs au premier semestre	2 500	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 000 000	1 000 000
Avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service (ASA 25 ADJ)	1 000	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 192 490	1 192 490
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1	A	Civils	01-2022	12	7 635	7 635
Création d'emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef des services techniques	1	A	Civils	01-2022	12	7 253	7 253
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	1	B et C	Civils	01-2022	12	2 336	2 336
Plan PATS - Création d'emplois fonctionnels	28	A et C	Civils	01-2022	12	29 511	29 511
Plan PATS - Repyramidage avec plan de requalification	190	A, B et C	Civils	01-2022	12	169 839	169 839
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-Officiers	01-2022	12	2 429 673	2 429 673
Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN	2 470	A	Officiers	01-2022	12	190 864	190 864
Surcoût des taux pro-pro des personnels militaires (hors mesure ASA 25 ADJ)	83 286	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2022	12	2 550 765	2 550 765
Mesures indemnitaires						21 999 390	23 349 652
Amélioration de la condition matérielle des GAV	5 966	C	Volontaires	01-2022	12	1 431 043	1 431 043
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	600	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 440 000	1 440 000
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 500	B	Sous-officiers	01-2022	12	4 281 527	4 281 527
Extension du dispositif indemnitaire du MINARM pour les dépiégeurs d'assault du GIGN	5	B	Sous-officiers	01-2022	12	45 798	45 798
Extension du nombre d'emplois éligibles à l'indemnité de fonction et de responsabilités (IFR)	252	A	Officiers	01-2022	12	605 000	605 000
Forfait mobilité durable	1 500	A, B et C	Tous corps	01-2022	12	300 000	300 000
Indemnité d'expertise IRCGN	250	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2022	12	125 000	125 000

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Indemnité de mission exclusive GIGN (antennes)	743	A et B	Officiers et sous-officiers	04-2022	9	4 050 787	5 401 049
Indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) à taux plein au profit des élèves gendarmes en unité	4 593	B	Sous-officiers	01-2022	12	3 826 541	3 826 541
Indemnité temporaire de mobilité	11	A, B et C	Civils	01-2022	12	34 691	34 691
Indemnité temporaire de mobilité et de fidélisation (ITMF)	450	B	Sous-officiers	01-2022	12	720 000	720 000
Mise en œuvre de la prime de haute technicité (réforme structurelle "majors RS")	65	B	Sous-officiers	01-2022	12	-150 546	-150 546
Part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger Fin délai de carence PACS	100 000	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	01-2022	12	162 463	162 463
Plan PATS - CIA collectif étendu			Civils	01-2022	12	389 523	389 523
Plan PATS - abondement de l'enveloppe de points de NBI			Civils	01-2022	12	67 900	67 900
Prime de lien au service au profit des sous-officiers du CSTAGN	800	B	Sous-officiers	01-2022	12	571 200	571 200
Prime de résultats exceptionnels	10 000	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	01-2022	12	2 000 000	2 000 000
Prime montagne	283	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2022	12	2 013 000	2 013 000
Revalorisation de la rémunération des élèves-officiers	110	A	Officiers	01-2022	12	85 463	85 463
<b>Total</b>						<b>32 637 313</b>	<b>36 171 545</b>

Une enveloppe de 32,6 M€ (hors CAS Pensions) dont 14,64 M€ de mesures nouvelles (13 M€ au titre du Beauvau de la sécurité), est prévue pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires des effectifs du programme « Gendarmerie nationale ». Les mesures nouvelles seront mises en œuvre sous réserve de l'avis favorable du guichet unique.

- 1,38 M€ pour les mesures du protocole du 11 avril 2016 pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la gendarmerie nationale (avancement semi automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service, repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN) ;
- 14,19 M€ pour les mesures catégorielles résultant d'arbitrages antérieurs ;
- 0,15 M€ d'économie générée par la mise en œuvre de la prime de haute technicité pour les majors à responsabilités supérieures dans le cadre des réformes structurelles ;
- 2,55 M€ pour l'actualisation du surcoût des taux pro-pro des personnels militaires ;
- 1,64 M€ pour les mesures nouvelles (avancement des maréchaux-des-logis chef au 1<sup>er</sup> semestre, extension du nombre d'emplois d'IFR, indemnité temporaire de mobilité des personnels civils) ;
- 0,02 M€ pour les mesures catégorielles résultant d'arbitrages antérieurs au profit des personnels civils ;
- 13 M€ pour les mesures au titre du Beauvau de la sécurité détaillées ainsi :
  - part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger - fin du délai de carence PACS (0,16 M€) ;
  - renforcement de l'encadrement opérationnel (2,43 M€) ;
  - revalorisation de la rémunération des élèves-officiers (0,09 M€) ;
  - indemnité de mission exclusive GIGN (antennes) (4,05 M€) ;
  - extension du dispositif indemnitaire du MINARM pour les dépiégeurs d'assaut du GIGN (0,05 M€) ;
  - PRE (2 M€) ;
  - amélioration de la condition matérielle des GAV (1,43 M€) ;
  - prime montagne (2,01 M€) ;
  - indemnité d'expertise IRCGN (0,13 M€) ;
  - Plan PATS (0,66 M€) :
    - CIA collectif étendu (0,39 M€) ;

- repyramidage avec plan de requalification PATS (0,17 M€) ;
- abondement de l'enveloppe de points de NBI (0,07 M€) ;
- création d'emplois fonctionnels (0,03 M€).

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		1 261 445		<b>1 261 445</b>
Prévention / secours				
Autres				
<b>Total</b>		<b>1 261 445</b>		<b>1 261 445</b>

Ces crédits correspondent au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la gendarmerie nationale et la Fondation Maison de la Gendarmerie. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'Intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir à chaque gendarme des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	54,91	42,26	0,08	12,73	39,30	11,25	12,90	15,13	0,00	25,82	107,19	107,19
Titre 2	13,73	13,73	2,39	2,39	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	22,12	22,12
<b>Total</b>	<b>68,64</b>	<b>55,99</b>	<b>2,47</b>	<b>15,12</b>	<b>41,30</b>	<b>13,25</b>	<b>14,90</b>	<b>17,13</b>	<b>2,00</b>	<b>27,82</b>	<b>129,32</b>	<b>129,32</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	62,43	129,32	+107,15
Durée totale en mois	60	108	+80,00

Le projet initial NEOGEND était prévu sur la période 2016 à 2020, il est aujourd'hui un outil indispensable aux gendarmes pour accomplir ses missions dans de bonnes conditions. Ainsi si NEOGEND est reconduit budgétairement pour trois ans, l'utilisation de NEO et ses évolutions perdurera bien au-delà.

Le coût du projet initial était de 62,4 M€. Le coût complémentaire du projet est de 66,9 M€ permettant de prendre en charge le coût de NEO sur les années 2021 à 2024, un passage à un forfait 4G contenant plus de data, et une extension du périmètre des gendarmes bénéficiaires de NEOGEND (de 60 000 à 100 000 environ). Au total, le coût réactualisé est de 129,3 M€.

*N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP pour 2021 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.*

Le déploiement de NEOGEND a permis de nombreux gains d'efficacité qui portent sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen, un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des militaires du fait des gains de temps. Enfin, NEOGEND donne une image valorisante de modernité des services de l'État.

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

### AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale regroupant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015 ;

Partenaire : SA HLM ERILIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	44,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>44,78</b>
	3,70	0,88	0,87	0,94	0,98	37,41	<b>44,78</b>
Fonctionnement	3,65	1,02	1,06	1,09	1,13	38,20	<b>46,15</b>
	3,65	1,02	1,06	1,09	1,13	38,20	<b>46,15</b>
Financement	8,35	1,79	1,84	1,79	1,75	21,34	<b>36,85</b>
	8,35	1,79	1,84	1,79	1,75	21,34	<b>36,85</b>

### AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Partenaire : DEXIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	31,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>31,59</b>
	6,51	0,81	0,85	0,89	0,93	21,60	<b>31,59</b>
Fonctionnement	5,79	0,02	0,02	0,02	0,03	2,61	<b>8,49</b>
	2,67	0,25	0,25	0,26	0,26	4,81	<b>8,49</b>
Financement	12,17	1,05	1,02	0,98	0,94	8,28	<b>24,45</b>
	12,17	1,05	1,02	0,98	0,94	8,28	<b>24,45</b>

## AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138,3 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	58,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>58,69</b>
	10,62	1,49	1,55	1,61	1,67	41,76	<b>58,69</b>
Fonctionnement	15,04	0,63	0,64	0,65	0,67	19,74	<b>37,36</b>
	8,21	0,99	1,02	1,04	1,07	25,03	<b>37,36</b>
Financement	18,13	1,89	1,83	1,77	1,71	16,86	<b>42,20</b>
	18,13	1,89	1,83	1,77	1,71	16,86	<b>42,20</b>

■ AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUXROUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.



## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	34,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>34,65</b>
	1,72	0,50	0,59	0,67	0,76	30,42	<b>34,65</b>
Fonctionnement	6,13	0,67	0,68	0,69	0,69	12,46	<b>21,31</b>
	5,97	0,67	0,68	0,69	0,69	12,62	<b>21,31</b>
Financement	15,22	1,48	1,45	1,42	1,39	13,99	<b>34,96</b>
	15,22	1,48	1,45	1,42	1,39	13,99	<b>34,96</b>

## AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 58,7 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	20,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>20,36</b>
	2,84	0,45	0,47	0,50	0,52	15,58	<b>20,36</b>
Fonctionnement	3,92	0,52	0,53	0,54	0,54	12,01	<b>18,06</b>
	3,92	0,52	0,53	0,54	0,54	12,01	<b>18,06</b>
Financement	7,67	0,91	0,88	0,86	0,84	9,17	<b>20,33</b>
	7,67	0,91	0,88	0,86	0,84	9,17	<b>20,33</b>

## AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	176,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>176,28</b>
	25,58	4,12	4,30	4,47	4,65	133,16	<b>176,28</b>
Fonctionnement	39,54	1,09	1,10	1,12	1,14	57,69	<b>101,68</b>
	19,49	2,69	2,73	2,79	2,85	71,14	<b>101,68</b>
Financement	49,26	6,21	6,03	5,85	5,67	60,40	<b>133,42</b>
	49,26	6,21	6,03	5,85	5,67	60,40	<b>133,42</b>

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
2 196 925 190	0	2 089 677 655	1 310 678 867	2 975 923 978

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
2 975 923 978	578 436 107 0	490 912 236	306 068 056	1 600 507 579
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
2 132 064 457 50 000 000	927 502 630 50 000 000	342 647 862	235 364 003	626 549 962
<b>Totaux</b>	<b>1 555 938 737</b>	<b>833 560 098</b>	<b>541 432 059</b>	<b>2 227 057 541</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
44,80 %	15,70 %	10,79 %	28,71 %

La hausse de 167 M€ par rapport au reste à payer au 31/12/2020 s'explique principalement par les engagements pluriannuels d'AE relatifs aux loyers, aux marchés d'énergie et d'entretien ménager.

Les 2 975,9 M€ en AE non couvertes par des paiements au 31/12/2021 concernent :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (22,8 M€) principalement du fait d'engagement pluriannuel lié à la reprographie ;
- les moyens mobiles (27,8 M€) ;
- les équipements (23,8 M€) ;
- les systèmes d'information et de communication (52 M€) ;
- l'immobilier (2 739,8 M€), en particulier, les engagements pluriannuels pour une partie des loyers, des marchés d'énergie, certains marchés d'entretien ménager ainsi que les AOT (324,3 M€) suivantes :
  - AOT Châteauroux 31,8 M€ ;
  - AOT Laval 26 M€ ;
  - AOT Caen 51,1 M€ ;
  - AOT Mulhouse 16,6 M€ ;
  - AOT Sathonay 159,2 M€ ;
  - AOT La Valette 39,6 M€.

- les moyens lourds de projection et d'intervention (109,4 M€), en particulier le MCO aéronautique.

Fin 2022, 1 204,5 M€ en AE ouvertes en 2022 ne seront pas couvertes par des CP :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (21,7 M€)
- les moyens mobiles (11,4 M€)
- les équipements (108,7 M€) principalement du fait du renouvellement du marché d'habillement ;
- les systèmes d'information et de communication (106,6 M€) principalement du fait du renouvellement du marché OPACHE ;
- l'immobilier, les marchés d'énergie et d'entretien ménager (876,7 M€) du fait des multiples engagements pluriannuels concernant les baux, les contrats de fluides et d'énergie et les opérations de rénovation ;
- les moyens lourds de projection et d'intervention (79,4 M€) principalement imputables au renouvellement des marchés de maintien en condition opérationnelle aéronautique.

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 36,4 %****01 – Ordre et sécurité publics**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	3 622 636 149	0	<b>3 622 636 149</b>	0
Crédits de paiement	3 622 636 149	0	<b>3 622 636 149</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	3 622 636 149	3 622 636 149
Rémunérations d'activité	1 816 976 672	1 816 976 672
Cotisations et contributions sociales	1 797 226 397	1 797 226 397
Prestations sociales et allocations diverses	8 433 080	8 433 080
<b>Total</b>	<b>3 622 636 149</b>	<b>3 622 636 149</b>

**ACTION 7,5 %****02 – Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	744 705 379	0	<b>744 705 379</b>	0
Crédits de paiement	744 705 379	0	<b>744 705 379</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	744 705 379	744 705 379
Rémunérations d'activité	367 162 152	367 162 152
Cotisations et contributions sociales	375 675 051	375 675 051
Prestations sociales et allocations diverses	1 868 176	1 868 176
<b>Total</b>	<b>744 705 379</b>	<b>744 705 379</b>

**ACTION 22,6 %****03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 252 632 779	0	<b>2 252 632 779</b>	0
Crédits de paiement	2 252 632 779	0	<b>2 252 632 779</b>	0

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 252 632 779	2 252 632 779
Rémunérations d'activité	1 110 873 421	1 110 873 421
Cotisations et contributions sociales	1 136 348 802	1 136 348 802
Prestations sociales et allocations diverses	5 410 556	5 410 556
<b>Total</b>	<b>2 252 632 779</b>	<b>2 252 632 779</b>

**ACTION 32,0 %****04 – Commandement, ressources humaines et logistique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 054 396 908	2 132 064 457	<b>3 186 461 365</b>	159 203 055
Crédits de paiement	1 054 396 908	1 505 938 737	<b>2 560 335 645</b>	159 203 055

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 054 396 908	1 054 396 908
Rémunérations d'activité	554 008 695	554 008 695
Cotisations et contributions sociales	498 520 037	498 520 037
Prestations sociales et allocations diverses	1 868 176	1 868 176
Dépenses de fonctionnement	1 806 621 707	1 214 645 895
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 806 621 707	1 214 645 895
Dépenses d'investissement	315 442 750	284 513 484
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	315 442 750	284 513 484
Dépenses d'intervention	10 000 000	6 779 358
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	6 779 358
<b>Total</b>	<b>3 186 461 365</b>	<b>2 560 335 645</b>

**Dépenses de fonctionnement (1 806,6 M€ en AE 1 214,6 M€ en CP)**

D'un montant de 1 806,6 M€ en AE 1 214,6 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

**FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT (233,2 M€ en AE et 237,7 M€ en CP)**

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

**Dépenses de fonctionnement courant (43,2 M€ en AE et 47,7 M€ en CP)**

D'un montant de 43,2 M€ en AE et 47,7 M€ en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

**Formation (16,3 M€ en AE et en CP)**

Le budget en matière de formation s'élève à 16,3 M€ en AE et en CP. La dotation initiale prévue pour cette dépense est identique à celle de l'an passé, (13 M€ AE/CP) à laquelle s'ajoutent des crédits obtenus lors du Beauvau de la sécurité (3,3 M€ AE/CP).

La dotation initiale permettra, en 2022, de poursuivre la consolidation du programme de formations (initiales et de cursus) initié en 2018. L'effort de formation, initiale comme continue, a pour objectif le maintien de compétences techniques (sécurité en intervention, enquête de police judiciaire, conduite de motocyclettes, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel, pilotes d'hélicoptère, intervention professionnelle etc.) et leur adaptation au contexte sécuritaire (proximité, renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile, etc.). L'accompagnement de la transformation et l'appropriation numérique, la préservation de l'égalité des droits, le contact et la proximité avec la population seront poursuivis.

L'activité formation bénéficiera également de crédits du Beauvau de la sécurité pour financer la part de la gendarmerie nationale des recrutements prévus dans le plan ministériel « 10 000 jeunes ». Ce plan a pour objectif de recruter, au sein du ministère de l'intérieur, 1 500 missions de service civique, 4 000 stages rémunérés et réservés aux étudiants du supérieur, 1 500 contrats d'apprentissage, 1 200 stages de citoyenneté au sein des cadets de la République de la gendarmerie nationale, ainsi que 1 800 stages de 3<sup>e</sup>.

**Déplacements (62,4 M€ en AE et en CP)**

En 2022, la gendarmerie consacra 62,4 M€ en AE et CP aux frais de déplacement de ses personnels. Par rapport à la LFI pour 2021, les crédits liés à l'activité, tant de la gendarmerie mobile que de la gendarmerie départementale, sont augmentés d'1 M€ issu des crédits du Beauvau de la sécurité.

Cette dotation supplémentaire permettra de renforcer l'action des formateurs de la gendarmerie.

**Changements de résidence (40,8 M€ en AE et en CP)**

La dotation prévue pour cette dépense est stable par rapport à l'an dernier. Elle permet de financer la mutation des gendarmes en métropole et outre-mer. La mobilité, inhérente à l'état militaire, vise à concilier au mieux l'intérêt du service (satisfaire en gestion les besoins identifiés au référentiel d'organisation, pourvoir les postes à responsabilité) et les aspirations personnelles des militaires. Pour l'institution, il est essentiel de fluidifier la gestion des personnels pour satisfaire les objectifs de performance. À la sortie de sa formation initiale, le militaire se voit affecter dans son premier poste puis, tout au long de sa carrière, demeure soumis à l'obligation de mobilité selon des procédures d'affectation qui diffèrent en fonction des statuts (avancement, temps de présence, besoins en gestion, etc.).

**Alimentation des forces mobiles (31,9 M€ en AE et en CP)**

Cette dépense concerne les déplacements de 12 personnels ou plus de la gendarmerie mobile, employé hors de leur commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures pour la préparation et l'exécution de missions de maintien de l'ordre, de sécurité et de paix publique.

**Alimentation des autres forces (38 M€ en AE et en CP)**

La dotation qui s'élève à 38 M€ en AE et en CP est identique à la LFI pour 2021 et concerne :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires, sous forme d'une prestation en deniers.

**Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,55 M€ en AE et en CP)**

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à l'activité déplacement. Comme en 2021, il s'élève à 0,55 M€ (AE et CP).

**MOYENS MOBILES (81,1 M€ en AE et en CP)**

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa capacité d'intervention et de surveillance.

**Entretien et réparation de véhicules (25 M€ en AE et en CP)**

Les dotations en matière d'entretien et de réparation de véhicules pour 2022 s'élèvent à 25 M€ (AE et CP). La hausse de 5 M€ s'explique par un effort ciblé visant à maintenir une disponibilité optimum du parc automobile.

**Prestations véhicules (hors entretien et réparation) (1,6 M€ en AE et en CP)**

D'un montant de 1,6 M€ (AE et CP), ce poste identique à l'an dernier comprend les dépenses de péage et de location de véhicules, notamment dans le cadre des enquêtes.

**Carburant véhicules (54,5 M€ en AE et en CP)**

En 2022, la dotation carburant augmente, de 2 M€ vis-à-vis de 2021. Cette augmentation vise à répondre à l'augmentation du prix du carburant ainsi qu'à la bascule d'une partie du parc du diesel vers l'essence.

**ÉQUIPEMENT (183,8 M€ en AE et 94,4 M€ en CP)**

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.



**Achat d'armes (4,5 M€ en AE et 6,1 M€ en CP)**

La dotation initiale en AE (0,5 M€) permet principalement l'acquisition des accessoires pour les élèves gendarmes (étuis de l'arme de dotation notamment).

Les crédits obtenus dans le cadre du Beauvau de la sécurité permettront, d'une part, l'acquisition de l'armement liée à la densification des PSIG, et d'autre part, d'augmenter le parc des moyens de force intermédiaire (LBD/PIE) destiné à la formation des gendarmes.

**Achat de munitions (13,1 M€ en AE et 12,8 M€ en CP)**

Cette dotation, en hausse en AE (+ 4,7 M€), permet l'acquisition des munitions de service courant ainsi que celles nécessaires au service de la gendarmerie mobile. Elle permet en outre de répondre aux besoins de formations initiales et continues de l'ensemble des gendarmes. À ce titre, le Beauvau de la sécurité prévoit une enveloppe de 3 M€ d'AE/CP dédiés à l'acquisition de munitions.

**Achat, location et entretien de matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle (17,9 M€ en AE et 17,7 M€ en CP)**

Cette catégorie de dépenses comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle de type cinémomètres, éthylomètres et éthylotests.

Dans le cadre du Beauvau de la sécurité et de l'amélioration des formations dispensées, 2,7 M€ AE/CP sont destinés au maintien en condition opérationnelle des militaires de la gendarmerie nationale (salles de sports et stands de tir modulaires). De plus, 1 M€ AE/CP sera dédié à l'acquisition de monoculaires au profit des PSIG.

**Habillement et moyens de protection et d'intervention (143,8 M€ en AE et 54,6 M€ en CP)**

Cette dotation concerne :

- MPI : les moyens de protection et d'intervention consacrés aux missions quotidiennes des gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle (renouvellement des gilets pare-balles, menottes, bâtons de défense, effets pare-coups, casques motocyclistes...). L'augmentation initiale de 5,5 M€ en AE permettra notamment de commander des casques et visières pare-balles, des gilets porte-plaques, des boucliers balistiques ainsi que des gilets 4 en 1 (GM). De plus, 1 M€ AE/CP de l'enveloppe Beauvau sera consacré à l'acquisition de casques balistiques supplémentaires pour soutenir l'effort de densification des PSIG. Enfin, 3 M€ AE/CP de cette enveloppe permettront de renforcer le dispositif d'intervention augmenté de la gendarmerie (DIAG).

- Habillement : les dépenses d'habillement consacrées aux dotations individuelles des gendarmes et aux commandes institutionnelles (paquetages écoles et réservistes). La dotation permet de financer l'acquisition des housses tactiques modulaires et l'équipement des spécialistes. La forte dotation en AE permettra de couvrir le besoin d'engagement pluriannuel du renouvellement du marché externalisé d'habillement.

**Dépenses pour la PTS (4,5 M€ en AE et 3,1M€ en CP)**

Ces 4,5 M€ en AE et 3,1 M€ en CP permettront l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...).

**SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (172 M€ en AE et 86 M€ en CP)**

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ». Ce périmètre est concerné par le Beauvau de la sécurité ainsi que par le plan de relance portant des crédits destinés à poursuivre l'amélioration de l'équipement individuel des gendarmes.

**Télécom T3 (132,3 M€ en AE et 49,2 M€ en CP)**

Ces crédits permettront notamment de financer :

- l'acquisition de moyens de télécommunication ;
- les locations annuelles des matériels NEOGEND ;
- les abonnements NEOGEND.

Le besoin de renouvellement des marchés pluriannuels explique l'ampleur de la dotation en AE.

De plus, 20 M€ d'AE/CP de l'enveloppe accordée lors du Beauvau de la sécurité seront utilisés pour accompagner la montée en puissance des moyens numériques de la gendarmerie nationale (infrastructure réseau du STIG et des écoles de la gendarmerie nationale).

### **Informatique et informatique individuelle T3 (39,7 M€ en AE et 36,9 M€ en CP)**

Les crédits dédiés à l'informatique permettront de :

- financer le maintien en condition opérationnelle et l'acquisition de serveurs décentralisés ;
- financer l'entretien courant SIC et l'achat de menues fournitures ;
- financer l'acquisition de postes de travail ainsi que d'équipements de lutte contre la cybercriminalité ;
- répondre aux travaux urgents et imprévisibles ;
- financer l'acquisition de petits matériels par les régions de gendarmerie.

Enfin, pour approfondir l'effort fourni par la gendarmerie nationale pour son parc numérique, 26,1 M€ des crédits du Beauvau de la sécurité seront consacrés à l'acquisition de matériels destinés aux missions listées ci-dessus. Ces crédits serviront notamment à :

- accélérer l'acquisition des caméras piétons : 8,7 M€ d'AE/CP seront consacrés à l'acquisition de 9 700 caméras. Cet effort supplémentaire, dans la continuité de ceux réalisés lors de l'annualité budgétaire 2021 (acquisition de 6 000 caméras piétons) et de ceux prévus à partir des crédits du plan de relance 2022 (prévision de 5 600 unités), permettra d'équiper, dès 2022, chaque gendarme en patrouille d'une caméra ;
- améliorer les outils informatiques du programme : 17,5 M€ d'AE/CP seront dédiés à la montée en puissance des outils informatiques de la gendarmerie, notamment par l'acquisition de terminaux Ubiquity, de double écrans, d'équipement des CORG...

### **IMMOBILIER (1 009,6 M€ en AE et 681,7 M€ en CP)**

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent environ 50 % du budget HT2 de la gendarmerie (hors plan de relance).

#### **Loyers de droit commun (866,5 M€ en AE et 535,3 M€ en CP)**

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées à des collectivités territoriales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ou à des organismes HLM sur le fondement du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 dont le loyer est invariable durant neuf ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis soit à l'indice du coût de la construction (ICC) soit à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux : plus de 1 000 nouveaux contrats par an du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes et des évolutions organisationnelles. L'augmentation de la dotation en CP (+ 9,6 M€) s'explique par la prise en compte de l'ILAT.

#### **Gestion du parc (38,8 M€ en AE et 35 M€ en CP)**

Ces dépenses concernent l'entretien du casernement (25,2 M€ en AE et 24,7 M€ en CP) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager (13,6 M€ en AE et 10,4 M€ en CP). La hausse de 18,8 M€ en AE et 16,9 M€ en CP s'explique par l'intégration des crédits du plan de relance sur le programme 152.

#### **Énergie et fluides (87,5 M€ en AE et 92 M€ en CP)**

Cette ligne de dépenses couvre l'ensemble des coûts énergétiques. Les 87,5 M€ en AE permettront de couvrir le renouvellement des marchés d'énergies et fluides, ainsi que de subvenir aux besoins courants induits par l'exercice budgétaire. La hausse de + 9,3 M€ en CP permet de couvrir l'inflation et de remettre la dotation à niveau du besoin la dotation.

#### **Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (16,8 M€ en AE et 19,4 M€ en CP)**

16,8 M€ en AE et 19,4 M€ en CP sont programmés en 2022 pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

#### **SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS (0,45 M€ en AE et 0,6 M€ en CP)**

Ces montants correspondent aux subventions versées par la gendarmerie nationale à diverses associations (centre national sur le droit des femmes et des familles, le CNR 114...).

#### **MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (126,4 M€ en AE et 33 M€ en CP)**

##### **Carburant des hélicoptères (2,8 M€ en AE et en CP)**

D'un montant de 2,8 M€ en AE et en CP, la dotation dédiée au carburéacteur est identique à l'an dernier.

##### **Maintien en condition opérationnelle aéronautique (123,6 M€ en AE et 30,2 M€ en CP)**

123,6 M€ en AE et 30,2 M€ en CP seront consacrés au MCO des hélicoptères de la gendarmerie. L'évolution des CP s'explique par l'impact de la réintégration du plan de relance 2021 (22,5 M€) ainsi que la prise en compte d'une hausse du coût de MCO (5 M€). Le programme 152, en lien avec la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé) du ministère des Armées, a initié le renouvellement des marchés de maintien en condition opérationnelle de son parc aéronautique. Ce mouvement induit d'importants besoins en AE pluriannuelles. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de verticalisation et globalisation des contrats portée par la DMAé, c'est à dire de couvrir par un seul et unique marché le soutien de chaque appareil.

---

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (315,4 M€ en AE et 284,5 M€ en CP)**

##### **MOYENS MOBILES (131,8 M€ en AE et 151,5 M€ en CP)**

Cette dotation couvrira le financement du plan de renouvellement des VMO et des VCT de la GM initié, en 2020 et 2021, dans le cadre plan de renouvellement souhaité par le ministère de l'intérieur.

Elle permettra également de débiter le renouvellement des véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG) et d'assurer le renouvellement de véhicules légers.

De plus, dans l'optique de pouvoir densifier la présence sur le terrain des militaires de la gendarmerie nationale, le Beauvau de la sécurité permettra de renforcer sensiblement le parc opérationnel de la gendarmerie nationale. Ainsi, 100 M€ d'AE/CP seront consacrés à son renouvellement.

##### **IMMOBILIER (183,1 M€ en AE et 112,8 M€ en CP)**

La dotation permet d'entretenir le parc domanial de la gendarmerie et d'en poursuivre la rénovation énergétique.

##### **Acquisitions et constructions immobilières (94,3 M€ en AE et 43,7 M€ en CP)**

En 2022, la gendarmerie consacrera 94,3 M€ en AE et 43,7 M€ de CP à la rénovation d'emprises domaniales. Les crédits initialement prévus (23,7 M€ en AE et 26,7 M€ en CP) sont complétés par des crédits issus de la concertation du Beauvau de la sécurité (70,7 M€ en AE et 17 M€ en CP).

##### **Maintenance – réhabilitation (88,8 M€ en AE et 57,7 M€ en CP)**

Les crédits initialement prévus pour l'exercice budgétaire 2022 sur les activités de maintenances spécialisées étaient de 68,8 M€ en AE et 37,7 M€ en CP. Les crédits ouverts en plan de relance permettent de maintenir le niveau de dotation à celui de 2021. Par ailleurs, 16 M€ AE/CP ont été ouverts dans le cadre du Beauvau de la sécurité.

La gendarmerie nationale avait prévu d'affecter 15 M€ AE/CP au renforcement de la sécurité de ses casernes complétés par 4 M€ AE/CP issus du Beauvau, portant l'enveloppe dédiée à 19 M€ AE/CP.

#### Opérations immobilières PPP – Investissement (11,4 M€ en CP)

11,4 M€ en CP seront consacrés au règlement du montant de la part du capital correspondant à la chronique de remboursement du loyer financier.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION (10 M€ en AE et 6,8 M€ en CP)

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie. Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par officier ou sous-officier de gendarmerie, 1/3 EUL par gendarme adjoint volontaire et 1/4 EUL par militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, à sa demande et avant le début des travaux.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

#### FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (159,2 M€ en AE et CP dont 109,2 M€ de titre 2 et 50 M€ de hors titre 2)

En titre 2, le montant des attributions de produits est estimé à 109,2 M€ CAS Pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies. Concernant les crédits HT2, les 50 M€ de prévision de fonds de concours et d'attributions de produits se répartissent ainsi :

- 6 M€ en AE et CP sont prévus correspondant à divers cofinancements perçus par la GN pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux ;
- 1 M€ en AE et CP sont prévus au titre des incitations commerciales liées aux certificats d'économie d'énergie ;
- 5 M€ en AE et CP sont prévus au titre du remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques réalisées dans les échelons déconcentrés ;
- 1 M€ en AE et CP sont prévus consécutivement à la vente de biens ;
- 36 M€ en AE et CP sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la GN à EDF, à BDF, à l'ANDRA... ;
- 1 M€ en AE et CP sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

#### ACTION 1,4 %

##### 05 – Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	140 825 571	0	<b>140 825 571</b>	0
Crédits de paiement	140 825 571	0	<b>140 825 571</b>	0

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	140 825 571	140 825 571
Rémunérations d'activité	73 009 894	73 009 894
Cotisations et contributions sociales	67 500 010	67 500 010
Prestations sociales et allocations diverses	315 667	315 667
<b>Total</b>	<b>140 825 571</b>	<b>140 825 571</b>